Compte rendu de la séance du
16 MAI 2022

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

IIe PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le seize mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du dix mai deux mille vingt-deux qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Étaient présents :
Karine BARBAGLI, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAULT, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Jean-Paul MAUREL, Audrey PULVAR, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET, Pacôme RUPIN, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN

Étaient absent.e.s : Néant

Absent.e.s ayant donné pouvoir :
Jimmy BERTHÉ a donné pouvoir Gauthier CARON- THIBAULT

Christel TORIELLO a donné pouvoir à Julien ROUET.
Véronique LEVIEUX a donné pouvoir à Ariel WEIL
Antoine SIGWALT a donné pouvoir à Aurélien VERON.

Arrivée d'Antoine SIGWALT à 19h10
Arrivée d'Audrey PULVAR à 19h12
Arrivée d'Aurélien Veron à 19h23

Départ d'Audrey PULVAR à 21h15
Départ de Pacôme RUPIN à 21h52

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19h00.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2022 PC 06 - Désignation du secrétaire de séance

2022 PC 11 - Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Communication relative au décès d'un agent de la circonscription territoriale de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Paris centre et d'une agente de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance

Communication relative à la mise en œuvre de la réforme d'AFFELNET à Paris Centre

Communication relative à l'article du Parisien sur le projet de construction de logements sociaux sur la parcelle voisine de celle du presbytère de la paroisse Saint-Denys

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2022 PC 08 - Adoption du compte administratif de l'état spécial du secteur de Paris Centre pour l'exercice 2021

2022 PC 09 - Conventions d'Occupation Temporaire (COT) des salles associatives situées au 7, rue de la Ville Neuve (Paris 2e) et au 2 bis rue Elzévir (Paris 3e)

2022 PC 10 - Mise à disposition à titre gratuit de deux terrains à usage de jardin partagé, situés respectivement au 21 rue des Blancs Manteaux et au sein du jardin des Rosiers- Joseph Migneret au 10, rue des Rosiers (Paris Centre) – Conventions d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association 'Les jardiniers du 4e »

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2022 DAC 6 - Subvention (970 000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e)

2022 DAC 47 - Subvention (1 000 000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place – centre culturel hip hop (Paris Centre)

2022 DAC 48 - Subventions de fonctionnement (955 000 euros), avenants à convention et convention avec quatre structures de création et de diffusion de la danse

2022 DAC 372 - Subvention (6 000 euros) à la Société française de photographie (2e)

2022 DAC 543 - Subventions (895 000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

2022 DAC 486 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Café de la Régence au 161 rue Saint-Honoré à Paris 1er

2022 DAC 487 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Génia et Hénieck Finkelsztajn au 55 rue Saint-Antoine, à Paris 4e

2022 DAC 364 - Subventions (7 550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comtés du Souvenir localisées dans les arrondissements de Paris

2022 DU 81 - Dénomination Place Albert Memmi (Paris Centre)

2022 DAE 4 - Subventions (5 991 000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

2022 DASCO 7 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926 294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

2022 DASCO 21 - Caisse des Écoles – Subvention (792 355,10 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

2022 DCPA 11 - Travaux de restructuration du multi-équipement Saint Merri à Paris 4e – Indemnisation de la Ville de Paris suite à dégât des eaux

2022 DDCT 7 - 22 rue Malher (Paris Centre) – Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association AGLIL22M – fixation du tarif d'occupation du domaine public – attribution d'une subvention d'investissement

2022 DEVE 10 - Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens

2022 DEVE 21 - Approbation du plan alimentation durable de la Ville de PARIS pour la période 2022-2027

2022 DEVE 35 – Subventions (34 000 euros) à 5 associations pour leurs actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation durable

2022 DFPE 39 - Subventions (5 205 571 euros) et avenant n°1 à l'association Crescendo (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DFPE 47 - Subventions et avenant n°1 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

2022 DFPE 90 – Subventions (2 211 320 euros), avenant n°1 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour 7 établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DFPE 80 – Subventions (823 699, 32 euros) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement de RAM RAP

2022 DLH 90 – Location de l'ensemble immobilier 13-15-17-19-23 et 16-18-20-22-24, rue du Pont Louis-Philippe (Paris Centre) à Paris Habitat OPH- Bail emphytéotique

2022 DLH 104 – Location de l'immeuble 74, rue Notre Dame de Nazareth (Paris Centre) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique

2022 DLH 105 – Modification et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat

2022 DPE 4 – Récupérations des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas – Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR)

2022 DPE 19 – Subventions (244 280 euros) et conventions avec 8 associations lauréates de l'appel à projets Compostage de Proximité

2022 SG 28 - Convention de coopération « Olympiade culturelle » entre Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre de l'opération « 24 Jeux d'artistes »

2022 DSOL 1 – Olympiade Culturelle - Subventions (25 500 euros) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois Parisien du handicap 2022

2022 DSOL 4 - Subventions (121 000 euros) à 5 associations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme

DSOL 2 – Subventions (15 000 euros) à trois associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

2022 DSOL 10 - Participations (3 247 510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Ainés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2024

2022 DSOL 13 – 9 subventions de fonctionnement pour un montant global de 423 800 euros à 9 associations et 1 subvention en investissement (101 762 euros) pour des actions d'aide alimentaire

2022 DSP 9 - Subvention (28 000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP

2022 DTEC 7 – Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris

2022 DVD 13 - Exploitation des lavatories à Paris. Avenant n°1 au contrat de concession d'occupation du domaine public avec la société 2 Theloo

2022 DVD 3 - Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires

2022 DVD 36 – Création du Pass 2 Roues motorisées dans les parcs de stationnement. Convention cadre et tarifs applicables

VŒU

VPC 2022 11 – Vœu de l'exécutif municipal présenté par les élu.e.s écologistes, relatif à la création et à la pérennisation des assises dans l'espace public

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2022 PC 06 - Désignation du secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bonsoir. Je vous propose de commencer par désigner comme secrétaire de séance Julien ROUET, s'il en est d'accord. Je sens une approbation unanime. Tout le monde approuve la désignation de Julien ROUET.

Julien ROUET est désigné secrétaire de séance.

Nous avons trois pouvoirs : Julien est porteur d'un pouvoir pour Christel TORIELLO, Véronique LEVIEUX a donné pouvoir à moi-même, Gauthier CARON-THIBAULT à Jimmy BERTHÉ. Y a-t-il d'autres pouvoirs ?

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Oui, normalement, Antoine a donné son pouvoir à Aurélien.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Antoine Sigwalt a donné son pouvoir à Aurélien Véron, mais ni l'un ni l'autre n'est là. Dès qu'Aurélien sera là, il aura le pouvoir d'Antoine. C'est noté.

2022 PC 11- Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Avant toute chose, il me faut vous demander un premier vote pour adopter la procédure d'urgence pour une délibération que vous n'avez pas reçue.

Est-ce que vous m'entendez ? Cela résonne ? Je vous propose de parler fort, sans micro, le temps de régler les micros. Cependant, cela ne marche que s'il y a le silence dans la salle.

J'ai donc la joie de vous proposer d'adopter la procédure d'urgence pour une délibération qui est arrivée il y a quelques heures, pour une très bonne raison : je m'étais attristé qu'elle ne soit inscrite qu'au Conseil de Paris... 11'05 (bruit), ce qui ne nous aurait pas permis d'inaugurer un bel ouvrage, une place de Paris Centre, en lui donnant le nom que nous avions déjà débattu entre nous. Vous allez recevoir sur table, même si elle n'y est pas encore, la délibération en question, qui concerne la dénomination d'une place en la mémoire et l'honneur d'Albert Memmi, écrivain, décédé il y a un peu moins de deux ans, et qui habitait tout près de la nouvelle place, que nous allons bientôt inaugurer, fin juin, au tout début de la rue du Temple, près de la sortie de la nouvelle station de métro Hôtel de Ville.

Nous la présenterons en même temps que les autres délibérations mémorielles, mais avant cela, je souhaitais vous demander d'approuver la procédure d'urgence.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Il semble qu'il y ait plusieurs vœux à l'ordre du jour ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En principe, un seul vœu vous est proposé ce soir. Le dernier vœu a été retiré, mais il figure encore dans l'ordre du jour.

Hormis la délibération que j'ai ajoutée, vous devriez vous y retrouver, mais je prendrai un grand soin à vous donner l'ordre puisqu'il est possible que nous ayons interverti un certain nombre de libérations.

Je vous remercie pour l'adoption de la procédure d'urgence.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

J'ai des communications à vous faire. Avant cela, je voulais simplement vous dire – c'est un sujet de fierté – que j'arrive à l'instant de la remise des prix des meilleurs boulangers. C'était samedi pour la baguette et c'était ce soir pour le croissant. Nous avons la joie d'avoir ce soir un lauréat à Paris Centre, que les élus et les habitants proches de la Mairie de Paris Centre connaissent très bien, puisqu'il s'agit de Benjamin TURQUIER, dans le 3e. Il s'est classé à la troisième place ; il a déjà eu dans le passé la première place. Je le félicite.

Communication relative au décès d'un agent de la circonscription territoriale de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Paris centre et d'une agente de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

J'ai hélas d'autres communications à vous faire ce soir et elles ne sont pas toutes aussi heureuses. Je voudrais vous parler en particulier de la disparition de deux agents de la Ville et leur rendre hommage ce soir. D'abord, le lundi 2 mai dernier, beaucoup d'entre vous le savent, le corps sans vie d'un agent de la Direction de la Jeunesse et des Sports, la DJS, bien connu puisqu'il travaillait au stade Charlemagne, que beaucoup d'entre nous avons fréquenté, a été trouvé sur les lieux. Il était adjoint technique des installations sportives de la DJS et il a été retrouvé sur son lieu de travail à l'intérieur du local situé sur le stade. Il avait été recruté en contrat aidé. Je dis « il » et je ne mentionne pas son nom à dessein parce que sa famille souhaite la plus grande discrétion. Bien entendu je me suis entretenu avec sa famille, avec sa sœur en particulier ; je lui ai fait mention de l'hommage que ce Conseil rendrait ce soir à son frère, mais nous avons choisi de ne pas divulguer son nom ; l'histoire avait été relatée par la presse mais pas son nom. Il avait donc été recruté en contrat aidé, puis titularisé par la Ville de Paris en 2016, et ces dernières années il avait été accompagné par le service des ressources humaines de la Ville, un accompagnement social et médical, notamment la médecine préventive et statutaire, ce qui avait permis d'aménager son temps de travail et ses conditions de travail. D'avril 2020 à septembre 2021 il avait été placé en autorisation spéciale d'absence (les ASA, dont on a beaucoup parlé pendant les confinements successifs). Depuis, il était en mi-temps thérapeutique . Il venait de déposer un dossier de départ en retraite et nous aurions aimé fêter sa retraite, mais il était aussi très malade. Je voudrais dire à sa famille à quel point ce décès nous attriste en notre nom collectif et celui des habitantes et des habitants. Son

enterrement aura lieu ce jeudi. Bien entendu la mairie y sera représentée. Deux mots pour regretter que ce décès ait pu faire l'objet de polémique ; sa famille et nous le regrettons amèrement. Je n'en dirai pas plus ce soir. Il n'y a aujourd'hui pas de matière à débattre. Nous exprimons bien sûr à tous ses collègues de la DJS, qui ont été très choqués, notre solidarité.

Nous avons hélas à déplorer un deuxième décès, celui de la gardienne de l'école Dussoubs, qui était connue je crois de toute la communauté scolaire. Avant que Karine ne vous relate qui était cette dame, je voulais vous dire que je l'avais rencontrée à l'occasion du premier confinement, puisqu'elle avait été au centre de Paris l'une des gardiennes des deux établissements qui avaient choisi volontairement d'être ouverts pendant toute la période du premier confinement. Karine Barbagli, pour en dire un peu plus.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe au Maire de Paris Centre

Nous souhaitons ce soir rendre hommage à Laurence DUBUC, gardienne de l'école 42 Dussoubs, décédée brutalement le 9 mars dernier à l'âge de 58 ans. Ses obsèques ont eu lieu en présence de sa famille, de toute la communauté scolaire, enseignants, parents, agents de la Ville de Paris. Elle connaissait très bien les établissements scolaires de Paris centre puisqu'elle y avait commencé sa carrière comme agent de service au lycée Pierre Lescot, rue du Bourdonnais, avant de devenir gardienne du lycée Nicolas Flamel à Montmorency. Depuis mars 2012, elle était la gardienne de l'école 42 Dussoubs. C'était une véritable personnalité dans le quartier, elle était connue pour être très impliquée dans son travail, toujours disponible, notamment pour les journées d'élections, accueillantes avec les membres de la communauté scolaire pour les cours du soir, ainsi qu'avec les adhérents de nombreuses associations. Tout cela sans jamais se départir de sa gentillesse légendaire. Sa main verte était aussi un talent remarquable, puisqu'elle s'occupait avec beaucoup de minutie des nombreuses plantes qu'elle avait installées dans la cour de l'école. Elle était très appréciée des familles, des équipes de l'école, des enfants, et elle a grandement contribué à la vie du quartier. Sa fille a travaillé pour l'IMPC Bachaumont avant d'être mutée dans le 15e et son fils a grandi dans l'école Dussoubs. Elle s'occupait beaucoup de ses petits-enfants et c'était vraiment un modèle de service public, comme a pu l'évoquer Ariel, n'hésitant pas à se porter constamment volontaire pendant la crise sanitaire, notamment pendant le premier confinement. Nous, municipalité et Mairie de Paris Centre partageons la peine de toute la communauté scolaire de 42 Dussoubs, et nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Je vous propose de faire un instant de silence.

Un instant de silence est observé.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie de cet hommage et j'en profite pour remercier tous les agents et tous les bénévoles, et parmi eux, certaines et certains dans la salle, qui s'engagent pour la tenue de ces élections. Deux déjà et deux à venir. C'est beaucoup d'élections en quelques mois et c'est beaucoup de bureaux de vote à tenir, beaucoup d'urnes à dépouiller. C'est beaucoup de bénévolat et d'engagement citoyen ; je voudrais remercier tous les habitants et les habitantes et dire comme Karine, qu'à côté des habitants, certains agents sont présents ; il y a tous ceux qui nous accueillent dans les écoles, notamment les gardiennes et les gardiens.

Communication relative à la mise en œuvre de la réforme d'AFFELNET à Paris Centre

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons, et nous allons parler justement des affaires scolaires avec une autre communication, pour rendre compte à ce Conseil et aux habitantes et habitants, des discussions que Karine BARBAGLI, première adjointe, notamment en charge des affaires scolaires, et moi-même avons de manière continue avec le rectorat à propos de la réforme Affelnet, qui a modifié les règles de passage en lycée. Nous nous étions émus l'an dernier de ce que la réforme, dont nous partageons d'ailleurs les objectifs, ceux d'une plus grande mixité, d'une plus grande équité, d'une plus grande transparence, avait été perçue comme étant peu favorable à la scolarité les élèves de Paris Centre, avec des effets induits qui n'étaient pas ceux recherchés par la réforme, en particulier en matière de mixité et en matière de proximité. Nous l'avions dit publiquement, nous avions eu des dialogues à ce sujet. Si nous pouvons nous féliciter d'un certain nombre de modifications qui ont été apportées (nous en verrons les résultats dans quelques semaines en fonction des affectations, mais en tout cas, dans le principe, le rectorat nous a proposé des aménagements qui nous conviennent), elles ne sont pas encore suffisantes. Je vais laisser Karine en donner quelques détails ; nous

continuerons à nous battre pour que les élèves de Paris Centre soient traités avec équité.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Quelques données : à l'échelle de Paris, entre 2020 et 2021, les indices de ségrégation scolaire et sociale ont respectivement baissé de 30 % et de 28 %. Or, Paris Centre a largement contribué à cette amélioration à l'échelle de la capitale, puisqu'en 2021, 56 % de ses collégiens ont été affectés hors des 4 premiers arrondissements parisiens. Par ailleurs, le taux de satisfaction sur l'un des trois premiers vœux des élèves de troisième est présenté par le rectorat comme un indice de réussite de la réforme. Or, en 2021, par rapport à la rentrée 2020, ce taux était en baisse de 12 % en moyenne sur Paris Centre, passant de 64 % à 52 %, alors qu'il augmente sur tout le territoire parisien, de 6 % à 83 %. La baisse est donc absolument inédite, en particulier sur les cinq collèges sans bonus IPS collectif. Par exemple à Charlemagne, la baisse avoisine les 40 %. Suite à de nombreux entretiens avec Madame MAZERON, la directrice académique des services de l'Éducation nationale, nous notons des évolutions positives, comme la réussite de mixité scolaire au lycée Simone Veil. C'est en effet un lycée affecté en secteur 1, pour 6 des 7 collèges publics de Paris Centre. Pour 2022 également, le rectorat a fait évoluer de façon plutôt positive certains lycées de secteur 1 pour les collèges Montgolfier, César Franck et Béranger. Le rectorat exprime sa volonté de desserrer également le taux de pression des lycées tels que Charlemagne ou Sophie Germain, mais nous restons attentifs bien sûr aux résultats, comme le disait Ariel, des affectations 2022 ; les prévisions seront-elles vraiment celles de la réalité, ce qui n'était pas le cas cette année ? La notion de proximité, qui est au cœur de la réforme, n'est pas appliquée pour tous les collégiens ; par exemple un seul collège sur les 7 de Paris Centre a accès au lycée Turgot. Seulement 5 collégiens sur tous les troisièmes de Paris Centre ont été scolarisés au lycée Turgot à la rentrée 2021, ce qui n'est pas acceptable pour nous. L'IPS par établissement est censé être un moteur d'équité qui nivelle les disparités sociales des élèves dans les établissements ; en fait il ne rend pas compte de la situation sociale avérée des familles. Alors que Paris Centre est engagée dans une forte politique de mixité en particulier, avec le développement du parc de logements sociaux, l'homogénéisation par IPS ne reflète pas la mixité de nos quartiers. Par ailleurs ce système fragilise les effectifs de nos collèges, puisqu'ils accueillaient traditionnellement des élèves d'autres arrondissements ; ils deviennent moins attractifs. Dès lors, comment convaincre les familles des collégiens méritants de ne pas déménager hors de notre territoire ? Comment ralentir la fuite vers l'enseignement privé si l'affectation au lycée devient un facteur d'incertitude pour les familles ? Nous formulons ainsi ce soir les demandes suivantes à l'académie de Paris :

- Assurer un accès équitable au panel des 5 lycées de secteur 1, d'autant plus si l'élève est scolarisé dans un collège sans bonus IPS collectif ;

- Garantir une réelle proximité pour les lycéens de secteur 1, à savoir 25 minutes et non pas 40 ou 45 minutes ;

- Que l'affectation des collégiens de Paris Centre puisse se faire dans tous les lycées de secteur, y compris Turgot ;

- Inclure dans le secteur 1 des lycées du 5e ou du 6e arrondissement, qui sont situés à proximité de Paris Centre. On peut traverser la Seine ;

- Assurer une diversité des spécialités proposées dans ces 5 lycées de secteur 1, pour que les collégiens puissent vraiment avoir accès à toutes ces spécialités. On sait leur poids pour le bac et pour Parcoursup ;

- Communiquer en toute transparence les résultats des affectations, des taux de satisfaction et surtout de la composition des lycées par collège d'origine, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Telles sont donc nos demandes au rectorat. Je propose de vous rendre compte régulièrement des discussions et des étapes importantes que nous obtenons dans des discussions, sur un sujet extrêmement important.

Communication relative à l'article du Parisien sur le projet de construction de logements sociaux sur la parcelle voisine de celle du presbytère de la paroisse Saint-Denys

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La dernière communication que je voulais vous faire concerne un sujet que vous connaissez. C'est un sujet important, voire stratégique pour Paris Centre : la construction de logements sociaux en général, mais en particulier sur un site qui est complexe et qui a fait l'objet d'un de nos engagements.

Un article est paru la semaine dernière dans *Le Parisien* à propos de la construction de logements sur la parcelle voisine de celle du presbytère de la paroisse Saint-Denys, qui pouvait laisser penser et laisser conclure des choses qui sont totalement éloignées du projet. Je salue celles et ceux qui sont présents dans la salle ; en particulier s'il y a des journalistes je les accueille bien chaleureusement. Simplement, je veux revenir sur cet article qui nous a porté tort ; dans cet article il

était question de ces logements familiaux et sociaux. Cela a toujours été un projet important, un projet pour lequel je tiens à saluer les élus du 3e qui l'ont porté dans la précédente mandature ; Gauthier CARON-THIBAULT est là pour représenter ces élus qui se sont battus pour que l'on puisse dans un îlot construire du logement social, et pour un projet d'espace vert. Contrairement aux déclarations qui ont été reprises dans l'article, à mon sens sans beaucoup de commentaires, de l'association de défense du Parvis vert de Saint-Denys et du curé de la paroisse, qui ont exprimé une opposition à ce projet tel qu'il est envisagé aujourd'hui, je souhaite revenir sur un certain nombre d'arguments que j'estime fallacieux et donc contradictoires avec le projet ; il transparaissait en effet dans cet article une crainte à partager quelques mètres d'un passage commun, et donc à cohabiter avec des locataires du parc social. C'est de cela dont il est question.

Concrètement de quoi s'agit-il ? Nous ne l'avons pas encore dit clairement dans cette mandature (ce projet a été voté dans la précédente), il s'agit de la démolition d'une halle industrielle, qui est sans intérêt patrimonial, au profit d'un immeuble de logements sociaux, d'un espace vert et d'équipements publics. La parcelle concernée par le projet est une propriété de la Ville ; elle est voisine de celle qui accueille aujourd'hui le presbytère Saint-Denys et le passage Saint-Claude, le tout étant propriété de la Ville. À terme, ces passages sont effectivement envisagés ; ils pourraient constituer l'entrée des logements sociaux et ils feraient dans ce cas l'objet d'un usage commun aux locataires et à la paroisse, dans des détails qui sont en discussion et pour lesquels nous sommes évidemment à l'écoute et en dialogue avec le presbytère. L'association de défense du Parvis vert de Saint-Denys et le curé de la paroisse ont dit que le projet viendrait amputer le jardin paroissial de la moitié de sa surface au profit de l'immeuble de logements sociaux familiaux. Je vais vous dire ce soir en quoi tout cela n'est pas possible. Tout d'abord concernant l'existence d'un jardin paroissial, il n'y en a pas aujourd'hui puisque la cour attenante au presbytère ne figure pas sur le bail civil qui a été signé entre la Ville et l'association diocésaine de Paris en 1980, celui qui acte la location du seul bâti au presbytère. Ensuite, les activités extérieures qui ont été développées par la paroisse relèvent d'une tolérance que je dirais bienveillante, que la Ville a eue à l'égard du diocèse, qui ne verse pas, je le rappelle, de loyer en contrepartie. Bien entendu ces conditions d'usage seront maintenues, c'est notre volonté. Nous avons même proposé de les sanctuariser, en créant, à la volonté de la paroisse, une isolation.

Concernant l'amputation de la cour attenante au presbytère, présentée comme l'amputation d'un jardin paroissial, comprenez que le projet de construction de logements sociaux familiaux se fera en lieu et place de l'actuel halle, jusqu'à présent occupée par l'entrepôt et l'entreprise Weber Métaux. La cour attenante au presbytère ne fait donc en rien l'objet du projet immobilier dont on parle, et donc

évidemment pas d'une densification. Il s'agit en effet d'une parcelle distincte ; elles sont même séparées par un mur. Le projet prévoit au contraire une densification de cet îlot puisque l'entrepôt doit être détruit et remplacé pour à peu près la moitié par des logements familiaux et l'autre moitié par un vide de constructions et une parcelle arborée. Je souhaite aussi ajouter que ce quartier du 3e arrondissement, comme une grande partie du 4e arrondissement, est régi par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais, le fameux PSMV, et que dans ce document de planification étatique, que la Ville se doit de respecter, la démolition de la halle est prévue au profit d'un projet de logements sociaux, d'un équipement municipal et d'un espace vert sur la parcelle concernée. D'ailleurs le PSMV impose même la création d'une liaison piétonne, qui relierait la rue Saint-Claude à la rue de Hesse, c'est-à-dire de ce passage jusqu'au bout d'une autre copropriété par le passage Saint-Claude. Or pour l'instant, le passage Saint-Claude est envisagé uniquement comme un passage qui serait de la jouissance exclusive de la paroisse et des futurs habitants.

Je voudrais conclure en disant que nous avons toujours été à l'écoute des observations de la paroisse, de celles des copropriétaires, des habitants, pour les accompagner et intégrer leurs demandes au projet, notamment le maintien d'activités extérieures paroissiales au sein de la cour avenante, pour que les différents usages n'interfèrent pas, même si la paroisse souhaitait pouvoir les séparer. Cependant, je le dis aussi ici, nous n'avons pas l'intention d'abandonner un projet qui verrait plus de végétation, plus de logements sociaux et plus d'équipements publics. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir. Je vous remercie.

2022 PC 08- Adoption du compte administratif de l'état spécial du secteur de Paris Centre pour l'exercice 2021

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous pouvons passer au reste du conseil, notamment au vote des délibérations propres. Nous avons déjà désigné un secrétaire de séance.

Nous pouvons commencer par une délibération qui est classique à cette époque de l'année ; elle consiste dans l'adoption du compte administratif de l'état spécial du secteur de Paris Centre. Cela paraît un peu rébarbatif ; peut-être que ce ne le sera pas, puisque c'est Luc Ferry qui va le présenter avec sa verve habituelle en la matière. Je voudrais simplement dire un mot avant de m'éclipser, puisqu'il est aussi

de tradition que le Maire s'éclipse dès lors que la présentation de ce document budgétaire, qui est donc soumis chaque année en mai à l'approbation du Conseil de secteur, est une forme de quitus qui est donné au Maire pour sa gestion de l'état spécial. L'état spécial, vous le savez, est le budget en propre de la mairie. Je vais donc laisser Luc FERRY vous présenter les dépenses et les crédits. Je voudrais simplement dire que ce budget n'est pas encore celui que j'estime être celui d'une mairie qui fonctionnerait à plein ; son taux d'exécution est plus élevé que celui de l'an dernier mais pas encore celui que j'aimerais voir dans une mairie qui fonctionnerait parfaitement. Il est encore à mon sens sous exécuté, c'est-à-dire que les dépenses ne sont pas encore dans l'état dans lequel j'aimerais les voir.

Je n'en dis pas plus et je laisse Luc FERRY prendre la suite. Vous viendrez me chercher quand je pourrai revenir. Je laisse la présidence à Karine BARBAGLI.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, quitte la séance.

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public qui assistez à ce conseil, Monsieur le Maire ne manque pas de rappeler que c'est un peu rébarbatif, mais il est cependant intéressant de savoir, au moins dans les grandes masses, quel budget est alloué au Conseil de secteur, et comment il est réparti.

Comme il l'a signalé, cette composante des états spéciaux n'est pas directement en rapport avec ce que nous pouvons financer au bénéfice direct de nos concitoyens.

Concernant les crédits qui nous ont été alloués, il en existe deux types : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Pour la section de fonctionnement, des crédits ont été ouverts pour 2021 à hauteur de 10 077 000 euros, auxquels il faut rajouter des crédits ouverts au titre de la section d'investissement, qui s'élèvent à 1 560 973 euros. Effectivement cet état reste un peu perturbé par la création du nouveau secteur de Paris Centre mais il est également affecté par la crise sanitaire, à la fois à charge et à décharge ; en effet, des charges ont été induites par la mise en place de dispositifs de respect des consignes sanitaires, et surtout en grande partie par des événements ou des opérations qui n'ont pas pu avoir lieu à cause de cette même crise sanitaire. Le taux

de consommation s'élève donc à 60 %, ce qui nous laisse 40 % de report, ce qui effectivement assez important. Je salue la volonté de Monsieur le Maire de tendre vers une consommation plus importante des budgets qui nous sont alloués.

Dans le détail, on peut décomposer la section de fonctionnement en deux dotations principales :

- La dotation d'animation locale, qui se compose des dotations aux conseils de quartier et de l'animation locale culturelle. Concernant les travaux urgents, 5 écoles, 3 crèches et un centre sportif ont bénéficié des travaux d'aménagement et d'amélioration. Et bien sûr la création de Paris Centre et l'installation de son administration en une seule mairie de sa gestion a généré des frais d'aménagement.

Concernant la rubrique « Animation locale et culturelle », je signale que cette dotation n'a pas été consommée dans sa totalité, mais que pourtant le domaine scolaire a pu bénéficier de budget pour des chèques-livres et des jeux éducatifs, pour 22 écoles. Sur l'événementiel, des expositions ont été organisées ; nous avons quand même réussi à organiser quelques animations, mais comme je vous disais, nombre d'évènements et d'opérations n'ont pu avoir lieu.

- La dotation de gestion locale : je ne vais pas entrer dans le détail, parce que c'est là où il y a le plus de postes. Grosso modo, ce sont les frais d'une mairie sur lesquels nous avons peu la main. Je ne vais donc pas m'y appesantir.

Concernant la section d'investissement qui vient compléter les dotations au titre du fonctionnement, les proportions de consommation sont à peu près les mêmes : sur un total de 1 560 973 euros, ont été mandatés 471 500 euros. Deux équipements principaux ont bénéficié de ces investissements locaux : la crèche de l'Hôtel de Ville et la piscine Saint Merri, et également le bâtiment de la Mairie de Paris Centre, qui a été mis aux normes numériques ; modernisation du mobilier, sécurisation des ports, renouvellement des matériels de nettoyage.

J'espère vous avoir donné un aperçu relativement exhaustif de ces dotations. Je vous rappelle que le report au budget supplémentaire va s'élever à 3 445 276 euros au titre de la section de fonctionnement et 1 089 472 euros au titre de la section d'investissement.

Je vous propose donc d'adopter cet état spécial d'arrondissement, en vous signalant que les reports dont je vous ai parlé, seront soumis pour définir leur emploi.

Je vous prie de bien vouloir voter pour ou contre l'adoption de cet état spécial.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre

Merci Madame la première adjointe, Monsieur Luc FERRY, je voulais intervenir sur cette question du sous-investissement que l'on peut voir dans ce compte administratif. Je pense que c'est assez grave. Vous connaissez pour la plupart la vision décentralisatrice à laquelle je crois pour les services de la Mairie de Paris ; je crois que plus une mairie d'arrondissement et donc la Mairie de Paris Centre, a du pouvoir et des moyens, plus c'est efficace pour nos concitoyens et pour les équipements de proximité. On sait que le retard pris dans des investissements de rénovation n'est jamais rattrapé, pour des raisons purement opérationnelles ; les services ne peuvent pas, du jour au lendemain avoir plusieurs projets de rénovations, d'investissements ; c'est déjà long car les procédures sont longues à la Mairie de Paris. Je comprends que l'on puisse mettre le retard pris ces dernières années sur le dos de la crise sanitaire, mais je pense qu'on ne peut pas le mettre sur ce sujet ; il est assez important. Comment ce retard va-t-il être rattrapé et sur quel projet va-t-il être rattrapé ces prochains mois ? Quelles sont les dépenses prévues ? Quels projets sont dans les tuyaux ? Lorsque j'étais adjoint au maire du 4e, j'ai pu voir que parfois des projets pouvaient mettre 3, 4 ou 5 ans à se mettre en place, voire à ne jamais se mettre en place. Certains budgets, en effet, ont été votés mais ont disparu de la circulation. Ce n'est pas un petit sujet que de voir qu'un montant très important de la dotation d'investissement – que je trouvais déjà très faible – n'a pas été dépensé. C'est un retard dans les investissements que nous ne rattraperons pas.

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre

Cher collègue, merci de votre remarque. Je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait que nous allons essayer de consommer mieux au bénéfice de nos concitoyens.

Les équipements qui sont gérés en propre par Paris Centre sont relativement peu nombreux. Quand on voit les infrastructures que Paris gère dans notre secteur, la proportion est quand même en notre défaveur. Tout le monde est d'accord autour

de cette table que ces reports sont récurrents, et sont importants dans leur récurrence ; l'utilisation de ces reports fera l'objet d'un débat auquel nous participerons tous lors du vote du budget supplémentaire. Nous avons tous la volonté de les utiliser au mieux.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Pour compléter, les investissements, eux, sont tenus, parce qu'ils sont pris en charge par les directions opérationnelles dans le cadre de la programmation pluriannuelle. On peut le voir sur les écoles, etc. L'investissement continue. Là, on parle de budget administratif qui retrace essentiellement les dépenses urgentes.

Raphaëlle REMY-LELEU, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Merci Madame la Maire, merci Luc, pour ta présentation du compte spécial, merci Pacôme, pour ta question qui permet d'évoquer un autre sujet, puisque finalement on parle là d'administration efficace telle qu'elle est disponible pour nous à notre petite échelle d'arrondissement parisien. J'en profite pour vous alerter sur un sujet que tu connais bien par ailleurs, celui de la vive inquiétude de l'ensemble des collectivités territoriales, sur ce qui a été ré-annoncé comme étant le plan Cahors et le retour du gouvernement ces dernières semaines qui a annoncé demander aux collectivités territoriales le remboursement d'environ 10 milliards sur les 20 milliards de la dette Covid, alors que nous avons été très peu et très mal accompagnés par les mesures d'urgence mises en place par les collectivités territoriales, y compris par nos arrondissements, pour faire face à la crise. J'espère que nous pourrons parler de cela également lorsque nous parlerons du report des dépenses.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Nous pouvons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Cette délibération est adoptée. Merci.

Nous allons faire rentrer Monsieur le Maire.

La délibération est adoptée à la majorité avec 1 vote contre (P. Rupin) et 4 absentions (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello et A. Véron)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre rejoint la séance.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci de m'accueillir à nouveau dans ce conseil.

Je me suis laissé tenter et je suis allé écouter les guitares du Conservatoire Mozart. Je remercie le public qui a choisi d'écouter le Conseil de Paris Centre plutôt que le concert en cours dans la salle des mariages.

2022 PC 09- Conventions d'Occupation Temporaire (COT) des salles associatives situées au 7, rue de la Ville Neuve (Paris 2e) et au 2 bis rue Elzévir (Paris 3e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons poursuivre ce Conseil avec la prochaine délibération qui concerne une convention d'occupation temporaire pour le fameux bâtiment du 7, rue de la Ville Neuve que nous avions réussi à intégrer comme équipement de proximité pour pouvoir y installer des associations et également pour la rue Elzévir. Je vais laisser Yohann ROSZEWITCH, en sa qualité d'adjoint sécurité aux associations et à la vie associative, en parler.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous avions évoqué cet ensemble de locaux associatifs de la rue de la Ville Neuve au dernier Conseil de secteur ; nous avions voté la tarification. Il s'agit là de délibérer sur les conventions d'occupation temporaire que vous avez en pièce jointe de la délibération, qui rappelle de manière assez conventionnelle les bénéficiaires, la tarification, la durée de la mise à disposition auprès des associations, qui pour ces deux lieux, les nouveaux locaux de la rue de la Ville Neuve qui sont depuis le 1er janvier 2022 dans l'escarcelle de nos équipements de proximité, et l'autre lieu que l'on connaît mieux, celui du 2 bis rue Elzévir, plus connu sous le nom d'espace associatif Sylvia Montfort, est d'un an. Pour rappel, la tarification est de 1,50 euros de l'heure ; cela correspond à ce qui se fait en la matière pour les équipements sportifs. Sont également stipulées les conditions d'occupation du local et les conditions de résiliation.

Pour information, nous avons eu au mois de mars notre commission d'attribution des créneaux pour les locaux de la rue de la Ville Neuve. Concernant Sylvia Montfort, cela aura lieu au mois de juin. Les associations peuvent encore candidater jusqu'au

31 mai 2022 pour avoir un créneau dans l'une ou l'autre des trois salles qui composent cet espace associatif Sylvia Montfort.

Je vous propose donc voter sur cette délibération, je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Yohann de rappeler le nom de cet espace Sylvia Montfort ; si nous n'avons pas le théâtre, nous avons au moins le nom de cette partisane du théâtre populaire.

Je vous propose de voter la PC 2022 09. PC signifie Paris Centre, c'est une délibération en propre. Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, la délibération est adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 PC 10- Mise à disposition à titre gratuit de deux terrains à usage de jardin partagé, situés respectivement au 21 rue des Blancs Manteaux et au sein du jardin des Rosiers- Joseph Migneret au 10, rue des Rosiers (Paris Centre) – Conventions d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association 'Les jardiniers du 4e »

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous enchaînons avec un renouvellement de convention sur un joyeux sujet, puisqu'il s'agit des « Jardiniers du 4e ». Je crois même en voir dans la salle.

Je passe la parole à Corine FAUGERON pour deux jardins partagés que nous aimons beaucoup.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Je vous présente cette délibération qui concerne deux jardins partagés qui sont très chers à mon cœur.

Je vais vous faire un petit rappel : en 2003, il y avait une petite dizaine de jardins partagés à Paris ; aujourd'hui au 1er avril 2022 il y en a 148, dont 7 à Paris Centre. En 2003 il y en avait un à Paris Centre ; le Potager des Oiseaux dans le 3e. Aujourd'hui,

il y en a 2 dans le 2e, 3 dans le 3e, 2 dans le 4e. On aurait pu penser qu'il y en avait 4 dans le 4e, mais ces deux jardins partagés sont de belle surface et justement cette délibération va permettre d'agrandir la surface du jardin initial du 4e, le Clos des Blancs Manteaux. Ce fameux Clos des Blancs Manteaux a été ouvert pour la première fois en 2010 avec 37 m², et devant son succès, dès 2012 il est passé à 100 m, c'est à dire la moitié de l'espace de la parcelle arrière des Blancs Manteaux. Aujourd'hui il va s'agir de passer à 190 m² ; la totalité de de cet espace va être géré par « Les jardiniers du 4e ». Dans le 4e les jardins partagés sont gérés par l'association « Les jardiniers du 4e », association que nous avons créée avec Francesca DARDELOT, présente ici et présidente de cette association en 2004. Je la remercie pour sa persévérance qui aboutit aujourd'hui à ces deux superbes jardins dont nous sommes très fiers et très heureux.

Ces jardins partagés sont situés sur des espaces municipaux ; ils sont donc soumis à une convention. Cette convention est tacitement renouvelable chaque année, et au bout de 6 ans il faut faire un renouvellement officiel. Nous allons faire le troisième renouvellement officiel de l'occupation de ces espaces.

Cette délibération permet à la fois l'agrandissement du jardin partagé, et le renouvellement de la convention ; je vous invite à la voter à l'unanimité parce que c'est vraiment un beau projet pour tous.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je m'associe à Corine. Nous connaissons tous les deux cet espace depuis très longtemps. Je salue également la présence de Francesca Dandolo et celle d'autres membres des jardiniers du 4e, qui sont venus saluer ce renouvellement de convention. Comme l'a dit Corinne, c'est un élargissement de la convention, avec de beaux projets pour le futur, notamment la participation des enfants des écoles voisines et même ceux de la crèche.

Je vous propose de voter la PC 2022 10. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons au vote consultatif de délibérations qui sont appelés à passer devant le Conseil de Paris, contrairement à celles que nous venons de voter, en commençant par le sujet de la culture. C'est donc tout naturellement que je donne la parole à Benoîte Lardy pour une série de délibérations ; je crois que Benoîte va proposer d'en regrouper quelques-unes qui concernent toutes des subventions pour des lieux de Paris Centre consacrés à la culture.

2022 DAC 6- Subvention (970 000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e)

2022 DAC 47- Subvention (1 000 000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place – centre culturel hip hop (Paris Centre)

2022 DAC 48- Subventions de fonctionnement (955 000 euros), avenants à convention et convention avec quatre structures de création et de diffusion de la danse

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je propose de présenter et de voter ensemble les DAC 6, 47 et 48, puis les deux suivantes, les DAC 372 et 543.

Les trois premières sont des soldes de délibérations qui vous ont été déjà présentées en décembre dernier. Ce sont des établissements conventionnés que vous connaissez parfaitement. C'est un peu « le marronnier » des subventions culturelles.

En ce qui concerne les DAC 6, 47 et 48, il s'agit du solde des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2022, de trois établissements culturels conventionnés :

- La Maison de la Poésie (DAC 6) : solde de 412 000 euros, dont 120 000 euros pour le Festival de Paris En toutes Lettres ;

- La Place (DAC 47) ; c'est un centre culturel d'hip hop. Cela représente un solde de 418 000 euros ;

- La DAC 48 concerne l'association pour le développement de la danse, pour un solde de 106 000 euros.

Ces subventions forment un total équivalent à ce que cela représentait l'année dernière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de voter en leur faveur.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci à Benoîte qui en deux minutes a proposé trois délibérations. Je précise que sur la Maison de la Poésie, nous n'avons pas encore inauguré le passage Molière rénové qui verra la Maison de la Poésie retrouver un petit café et augmenter ses ressources propres.

Je vous propose de mettre au vote ces trois délibérations, les DAC 6, 47 et 48.

Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote pour des raisons de lien d'intérêt ?

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je ne peux pas prendre part au vote sur La Place.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose donc d'abord de voter sur la DAC 47. Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Une non prise de part au vote. Qui vote pour ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération DAC 47 est adoptée à l'unanimité (1 NPPPV)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose maintenant de voter la DAC 6 et la DAC 48. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations DAC 46 et DAC 48 sont adoptées à l'unanimité.

2022 DAC 372- Subvention (6 000 euros) à la Société française de photographie (2e)

2022 DAC 543 - Subventions (895 000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je redonne la parole à Benoîte LARDY pour présenter les DAC 372 et 543.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

La question préalable est : est-ce que quelqu'un est obligé de s'abstenir ou de ne pas participer au vote ? Non. Cela concerne la Société française de photographie et sur les cinémas. Je les présente ensemble.

Il vous est proposé d'attribuer, comme en 2021, une subvention de 6 000 euros à la Société française de photographie. Je rappelle que cet organisme dispose d'une collection unique ; cette société va s'intégrer sur le site de la Bibliothèque Nationale Richelieu.

Avec la DAC 543, nous sommes conviés à donner notre avis et accord sur l'attribution d'une subvention de 40 000 euros à notre cher cinéma Le Luminor, géré par la société Carlotta, dans le cadre de la subvention globale de 895 000 euros signée avec 29 sociétés cinématographiques d'art et essai.

Je vous propose de voter en faveur de ces deux délibérations.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci à Benoîte d'avoir précisé que la Société de photographie va déménager dans le cadre de l'INHA, qui fait désormais partie de la BNF. C'est une bonne nouvelle ; elle n'aura pas loin à déménager.

Y a -t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des non-prises de part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations DAC 372 et DAC 543 sont adoptées à l'unanimité.

2022 DAC 486- Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Café de la Régence au 161 rue Saint-Honoré à Paris 1er

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à des délibérations qui concernent la mémoire. C'est donc très logiquement Yohann ROSZEWITCH, qui prend la parole pour les prochaines délibérations en commençant par la DAC 86 et le Café de la Régence.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Effectivement cette délibération concerne l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Café de la Régence au 161 rue Saint-Honoré dans le 1er arrondissement. C'est suite à une suggestion de la Société Française des Échecs que nous avons cette délibération aujourd'hui, plus exactement du responsable de la commission « Histoire et Culture » Jean Olivier LECOMTE, qui nous a écrit et nous a suggéré de rendre hommage à ce Café de la Régence, né sous le nom de Café de la place du Palais Royal, qui indique son lieu d'origine en 1690. En 1718, il prend le nom de Café de la Régence. C'est un café qui va voir l'essor du jeu d'échecs, avec une école française qui commence à prendre forme ; notamment, François-André PHILIDOR s'y installe dans les années 1730-1740.

Le Café de la Régence gagne en popularité, devient un véritable temple du jeu d'échecs, avec un certain nombre de personnages historiques qui ont fréquenté ces lieux : Diderot, Rousseau, Grimm, le futur tsar Paul 1er également. Pendant la Révolution Française, on y croise Robespierre puis Bonaparte. C'est un lieu prestigieux qui en 1852 déménage pour cette fameuse adresse du 161 rue Saint-Honoré, où sera apposée cette plaque si vous votez favorablement ce soir. Ce déménagement a eu lieu après de gros travaux métamorphosant la place du Palais Royal à l'aube du Second Empire. Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est un lieu emblématique pour le jeu d'échecs. De nombreux joueurs d'échecs s'y affrontent ; on y voit des hommes politiques, des écrivains, des acteurs, jusqu'à ce que cette activité cesse en 1955, avec un changement de propriétaire.

Je vous propose de voter sur l'apposition d'une plaque au 161 rue Saint-Honoré, avec le libellé suivant : « *Ici se trouvait de 1855 à 1955 le Café de la Régence. Fondé en 1718 Place du Palais Royal, ce café était mondialement connu pour ses joueurs d'échecs et les célébrités qui le fréquentaient : PHILIDOR, ROUSSEAU, ROBESPIERRE, BONAPARTE, MUSSET, GREVY.* »

Petite précision, il y a aujourd'hui un Café de la Régence au 167 rue Saint-Honoré, qui n'a rien à voir avec ce café de la Régence.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup et puisqu'on parle de café et de Saint-Honoré, je voulais dire que c'est aujourd'hui la Saint-Honoré, le saint patron des boulangers ; c'est pourquoi les prix du pain et du croissant étaient remis aujourd'hui.

C'était la DAC 486. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DAC 487- Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Génia et Hénieck Finkelsztajn au 55 rue Saint-Antoine, à Paris 4e

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons avec une autre plaque commémorative. C'est Yohann ROSZÉWITCH qui présente cette deliberation.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Cette fois-ci il s'agit d'une plaque dans le 4e arrondissement au 55 rue Saint-Antoine, lieu de résidence de Génia et Hénieck FINKELSZTAJN jusqu'à la fin de leurs jours, dont je vais vous dire quelques mots.

Cette demande provient de leur fils Joseph FINKELSZTAJN qui nous a écrit et qui a souhaité que ce lieu voie une plaque commémorative pour rendre hommage à ses parents. Sa mère, Génia UBFAL de naissance, est née à Varsovie en 1927. Au début de la guerre elle est enfermée dans le ghetto de Varsovie avec sa mère et son frère. Avec l'aide de son frère, Génia réussit à s'échapper du ghetto la veille de

l'insurrection juive d'avril 1943. Elle perdra sa mère au camp de Treblinka, ainsi que le reste de sa famille. C'est la seule survivante du ghetto de Varsovie, elle témoignera un peu plus tard, j'y reviendrai. Au sortir de la guerre, en 1946, elle épouse Hénieck FINKELSZTAJN, à qui nous rendons également hommage. Lui est né en Pologne en 1918 ; lui aussi a été enfermé dans le ghetto de Varsovie avec sa famille, ses 7 frères et sœurs. Il réchappe également de la déportation à Treblinka en s'échappant du train qui l'amène au camp en 1942. Pendant la guerre il intègre le commissariat du peuple aux affaires intérieures afin de lutter contre les collaborateurs polonais et ukrainiens alliés des nazis. Hénieck réalise au sortir de la guerre qu'il est l'unique survivant de sa famille.

Génia et Hénieck s'installent à Paris en 1947 ; c'est en 1950 qu'ils rejoignent l'adresse du 55 rue Saint-Antoine, où ils resteront jusqu'à la fin de leur vie. C'est ce lieu que nous honorons aujourd'hui.

Pour terminer, un petit mot sur la transmission de la mémoire, qui était chère à Génia FINKELSZTAJN, qui a publié en 1988 un recueil de poésie qui s'intitule « Le cri du ghetto, 45 ans après » et qui a reçu notamment le prix de poésie de la Ville de Paris. Elle a également témoigné en 1994 dans un documentaire réalisé par son fils Joseph. Génia est décédée le 3 février 2018.

Cette plaque stipulerait : « *Ici vivaient Génia FINKELSZTAJN et Hénieck FINKELSZTAJN, juifs polonais, tous deux survivants du ghetto de Varsovie et de la SHOAH*. »

Je vous prie de délibérer sur cette DAC 487.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Yohann. Effectivement, Joseph FINKELSZTAJN, que beaucoup de monde ici connaît, est un habitant du quartier ; il est artiste et il nous a proposé cette belle plaque.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la DAC 364, qui finance nos associations d'anciens combattants.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Je crois que la DU 81 s'est glissée entre temps.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je proposais de la présenter à la fin.

2022 DAC 364-Subventions (7 550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comtés du Souvenir localisées dans les arrondissements de Paris

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Cette délibération DAC 364 concerne des subventions à 9 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir. Deux des associations concernent Paris Centre. Pour rappel, il s'agit d'associations qui ont l'habitude de participer à nos cérémonies de commémoration ; elles honorent le souvenir de la Première et de la Seconde la Guerre mondiale, et plus largement rendent hommage aux combattants morts pour la France, morts pour la liberté et l'honneur de notre pays. Elles viennent également en aide aux anciens combattants, et elles interviennent dans les lycées, dans les collèges, dans les écoles, pour transmettre cette mémoire auprès des jeunes générations, comme nous le faisons également au cours de nos cérémonies ; nous tenons à avoir des écoles pour participer et suivre nos cérémonies.

Les deux associations de Paris Centre concernées par cette délibération sont :

- Le Comité du Souvenir du 1er arrondissement ; une subvention de fonctionnement de 800 euros est proposée par cette délibération. J'en profite pour saluer le président Didier BRUNET, qui est désormais un fidèle de nos cérémonies. Nous le voyons très régulièrement. Une autre fidèle est Arlette CIOTAT qui préside l'autre association ;

- L'ARAC du 3e arrondissement, avec également une subvention de fonctionnement de 800 euros. L'ARAC est l'Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de guerre pour l'amitié, la solidarité, l'antifascisme et la paix. C'est un beau nom qui mérite d'être développé.

Je vous propose de voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Yohann de rappeler la présence, que je salue également, de ces membres de mouvements associatifs qui font nos commémorations.

Je vous propose donc de voter cette subvention de la DAC 364. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Cette délibération conclut la série des délibérations proposées pour les affaires culturelles et concernant la mémoire mais nous avons effectivement une délibération qui s'est ajoutée.

2022 DU 81- Dénomination Place Albert Memmi (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

J'ai dit en introduction quelques mots de cette délibération. Je voudrais dire mon plaisir et ma joie d'avoir reçu cet après-midi le feu vert de la Direction de l'urbanisme pour la nomination d'une place. Cela aurait pu aussi bien concerner la Direction des affaires culturelles, mais c'est la Direction de l'urbanisme qui a rédigé cette délibération, dont le processus prévoyait d'inscrire la découpe de cette place. Je remercie le directeur de l'urbanisme de la ville qui a accepté d'accélérer pour que nous puissions avoir le plaisir de nommer la place, je pense fin juin. Elle sera nommée, et le Conseil de Paris après vous, place Albert Memmi. Je laisse Yohann exposer les motifs de cette délibération. Je rappelle simplement que lors de la disparition d'Albert Memmi il y a un peu moins de deux ans, j'avais immédiatement souhaité qu'on puisse honorer le quartier de sa mémoire, en particulier à très grande proximité de l'endroit où il a passé une grande partie de sa vie.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Nous sommes ravis de présenter cette belle délibération et de conclure cette série d'hommages mémoriels.

Albert Memmi, que l'on ne présente pas, écrivain, universitaire, essayiste, est né en 1920 dans l'ancien ghetto juif de la Hara à Tunis, alors sous protectorat français. Il a pendant la Seconde Guerre mondiale fait l'expérience des camps de travail obligatoire, qu'il retracera dans son journal de guerre, ainsi que dans le journal d'un travailleur forcé. Il arrive à Paris pour suivre des études de philosophie à la Sorbonne, et s'y installe définitivement en 1956 après l'indépendance de la Tunisie pour devenir successivement professeur à l'école pratique des hautes études, également à HEC, ainsi qu'à la faculté des lettres de Nanterre. Il connaît la reconnaissance internationale quand il publie en 1957 « Le portrait du décolonisé », précédé du « Portrait du décolonisateur » où il exprime l'interdépendance existant entre le colonisateur et le colonisé, dans des textes qui font date. Il obtient en 2004 le Grand Prix de la francophonie pour l'ensemble de son œuvre écrite en français, décerné par l'Académie française.

Ce lieu à l'intersection des rues du temple et de la Verrerie dans le 4e arrondissement est un très beau lieu, et comme le rappelait Monsieur le Maire un endroit proche de son domicile ; il vivait en effet au 5 rue Saint-Merri, tout proche.

Je vous propose donc de délibérer sur cette délibération 2022 DU 81. À noter que nous dérogerions à la règle disant que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris que 5 ans au plus tard après son décès, sachant qu'il est mort le 22 mai 2020.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Elle est sur vos tables et a été introduite au titre de la procédure d'urgence.

Je la passe aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DAE 4 – Subventions (5 991 000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons conclu cette partie du Conseil consacrée à nos actions mémorielles. Nous changeons de sujet pour nous intéresser à des structures qui mènent des actions d'insertion professionnelle et d'aides aux publics fragiles. C'est la DAE 4 et c'est Shirley WIRDEN, en sa qualité d'adjointe des solidarités, de la lutte contre l'exclusion et des affaires sociales qui la présente.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Je vais essayer de vous résumer 17 pages en deux minutes.

En novembre 2020 la Ville de Paris a déployé le plan Paris Boost Emploi, qui vise à soutenir la recherche d'emploi pour les Parisiennes et les Parisiens. L'un des dispositifs de retour à l'emploi les plus efficaces (c'est la Cour des Comptes qui le dit) est le dispositif IAE, l'Insertion par l'Activité Économique. Ce dispositif s'adresse aux personnes en difficulté sociale et professionnelle et propose un accompagnement et des formations. En 2020 à Paris, 57 % des personnes sorties d'un parcours en IAE ont eu un emploi ou une formation, contre 66 % en 2019, ce qui s'explique par la crise sanitaire qui a limité les possibilités de recrutement.

Cette année, la Ville de Paris s'engage à soutenir l'IAE à hauteur de 1 million d'euros supplémentaires. Cette augmentation correspond à 360 équivalents temps plein de plus, soit environ 650 salariés en insertion.

En 2020, 5 392 personnes ont bénéficié d'un contrat d'insertion, CDDI ou contrat d'usage, dans l'une des 95 structures d'insertion par l'activité économique parisienne. Ces personnes relèvent des publics identifiés comme prioritaires par le Plan parisien de l'emploi, adopté par le Conseil de Paris en octobre 2021, et par la stratégie régionale IAE, notamment les bénéficiaires du RSA.

Quatre types de ces structures d'insertion sont concernés par la présente délibération : les ateliers et chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion, dont les régies de quartier, et enfin les entreprises de travail temporaires d'insertion.

Il est proposé d'accorder des subventions de fonctionnement à toutes ces structures qui en ont fait la demande, pour pallier leurs coûts d'encadrement, d'accompagnement de loyer, etc. Il est proposé que cette aide soit proportionnelle au nombre d'équivalents temps plein d'insertion conventionnés pour 2021, voire 2022, lorsque cela était entériné en Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique.

Je ne vais pas vous lister les 96 structures, mais nous concernant, il y en a 11. J'ai fait une petite sélection pour vous :
- 88 000 euros pour l'association Aurore, dont le siège est à Paris Centre ;
- 146 000 euros pour le CASVP, qui emploie notamment 40 salariés en insertion sur son chantier de bio nettoyage, 34 sur le chantier restauration dont 6 dédiés au public reconnu travailleur handicapé ;
- 160 000 euros pour Emmaüs Alternatives, avec notamment sa ressourcerie dans le 2e arrondissement qui accompagne près de 80 salariés en insertion ;
- 24 000 euros pour Emmaüs Solidarités, implanté dans le 1er arrondissement, avec son nouveau chantier d'insertion remobilisant, qui propose 8 postes de cyclo-logisticiens et agents polyvalents de restauration. Cet atelier a pour objectif de recruter des personnes sortant du dispositif première zone ;
- 167 000 euros pour Études et chantiers Ile-de-France, avec notamment des postes de mécanicien cycle dans son atelier-boutique Solicycle dans le 4e ;
- 41 000 euros pour Travail au clair, au Conseil du Centre d'action sociale protestant dans le 2e, qui propose un emploi à plus de 100 salariés en insertion ;
- 12 000 euros pour Bati're, implanté dans le 2e, également au Centre d'action sociale protestant, qui emploie 7 salariés en insertion dans le domaine du bâtiment ;
- 66 000 euros pour Bis Boutique solidaire, spécialisée dans le textile de seconde main, qui a une boutique dans le 3e arrondissement. Cette structure propose un emploi à 45 salariés ;
- 35 000 euros pour la Table de Cana, spécialisée dans la restauration traiteur et qui a un site dans le 1er arrondissement. La structure accueille 16 salariés en tout ;
- 37 000 euros pour la Régie de quartier Paris Centre dans le 3e, qui accompagne une vingtaine de salariés en insertion ;
- 18 000 euros pour Un Monde Gourmand, dont le siège est dans le 2e mais qui œuvre dans le 12e.

D'autres leviers seront actionnés par la Ville tout au long de l'année pour soutenir ces structures et à travers elles leurs salariés en insertion, qui luttent chaque jour pour sortir de la précarité avec force et honneur, je tenais à le dire.

Je vous remercie de voter cette délibération d'un montant de 5 991 000 euros.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Shirley pour cette libération au pas de charge et ce résumé de nos très belles associations. Nous avons la chance d'avoir une grande richesse dans le centre de Paris et malheureusement nous en avons besoin pour nos publics les plus précaires.

C'était donc la DAE 4 ; je vous propose de la voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote. Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DASCO 7- Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926 294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous changeons à nouveau de sujet pour nous consacrer maintenant aux affaires scolaires. C'est donc ma première adjointe Karine BARBAGLI, qui va présenter les délibérations suivantes en commençant par la délibération de la DASCO 7, sur les activités périscolaires.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames Messieurs, nous allons parler des temps d'activités périscolaires qui ont lieu les mardis et vendredis. Cette délibération autorise la signature d'une convention annuelle d'objectifs et octroie des subventions à hauteur de 926 294,34 euros à 70 organismes retenus après un appel à projets, et également des commissions locales d'arrondissement pour l'année scolaire 2022-2023. J'ai eu la chance de participer à celle de Paris Centre. Ces ateliers viennent compléter les ateliers déjà existants dans le cadre d'un marché public renouvelé en 2021, et également les ateliers assurés par ce qu'on appelle les services déconcentrés et les animateurs de la Ville de Paris. Par exemple, pour Paris Centre nous avons *l'International Visual Theatre* à Turenne ; en effet, nous avons le PEJS pour les enfants sourds. Nous avons également des activités avec Emmaüs Alternatives, avec un atelier roller qu'on connaît bien, des danses hip hop, du jardinage. Ce sont vraiment des activités qui s'inscrivent dans le Projet Éducatif De Territoire et qui sont sélectionnées par les porteurs de projets et le responsable éducatif.

Je vous propose donc de bien vouloir voter cette convention pour un montant de 926 294,34 euros. J'ai oublié de dire que pour Paris Centre cela représente 36 530 euros pour l'année prochaine.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DASCO 21- Caisse des Écoles – Subvention (792 355,10 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons, cette fois-ci avec les séjours de vacances, la DASCO 21.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chaque année, les caisses des écoles de la Ville de Paris organisent des séjours de vacances à destination des enfants parisiens ; ils viennent compléter les vacances proposées par la DASCO. A Paris Centre, ce sont seulement des séjours arc-en-ciel, qui sont labellisés. Cette délibération accorde une participation financière à tous les séjours labellisés arc-en-ciel. Cela concerne les séjours qui ont déjà été organisés en 2021, à savoir 7 séjours ; nous avons de nouveaux séjours à venir cet été, soit à peu près 9 séjours au total : Mets-toi à l'heure anglaise, un séjour Far West, du sport aventure. La Ville soutient ces dispositifs à hauteur de 42 euros par journée, pour les séjours proposés aux enfants des établissements situés hors zone d'éducation prioritaire.

Je vous invite à bien vouloir voter cette subvention pour un total sur Paris de 792 355,10 euros, pour les départs en séjour arc-en-ciel de nos petits Parisiens.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'était la DASCO 21. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DCPA 11 - Travaux de restructuration du multi-équipement Saint Merri à Paris 4e – Indemnisation de la Ville de Paris suite à un dégât des eaux

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous changeons de direction mais pas de sujet, pour une délibération technique présentée par la Direction de la construction publique et de l'architecture. C'est Karine qui poursuit.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est la première fois que je présente une DCPA, qui concerne les travaux de restructuration du multi-équipement Saint Merri.

Cet équipement comprend deux écoles, une piscine, un mur d'escalade et des bains-douches. D'importants travaux de désamiantage et de menuiserie étaient à effectuer ; la présente délibération porte sur la reconnaissance et la prise en charge par les différentes parties impliquées dans le préjudice subi par le multi-équipement à l'été 2019. Suite aux travaux, des infiltrations se sont produites à l'intérieur du bâtiment scolaire à l'occasion de gros épisodes pluvieux pendant des travaux, impactant le faux plafond et le matériel scolaire ; il s'agissait de travaux de menuiserie. Les quatre parties impliquées sont : le maître d'œuvre des travaux, Urban Culture, la société Bouygues bâtiment Ile-de-France, la société de menuiserie Jung et la Ville de Paris. L'expert a estimé le coût des dommages à 53 401,21 euros ; 6 525,66 euros ont été directement pris en charge par Bouygues bâtiment. Les quatre parties se sont engagées sans reconnaissance de responsabilité à prendre chacune à sa charge 25 % du préjudice. Le montant à régler à la Ville de Paris par les 3 autres parties s'élève à 33 525,24 euros, compte tenu de la part conservée à sa charge par la Ville de Paris et la minoration précitée de la part de Bouygues.

Je vous demande de bien vouloir voter cette indemnisation pour la Ville.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. J'ai souvenir du long chantier de Saint-Merri, qui, Dieu merci, est achevé aujourd'hui. C'est la DCPA 11.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, la délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DDCT 7 - 22 rue Mahler (Paris Centre) – Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association AGLIL22M – fixation du tarif d'occupation du domaine public – attribution d'une subvention d'investissement

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous changeons à nouveau de sujet ; c'est une délibération qui est présentée par la Direction de la démocratie des citoyens et des territoires, qui gère d'ailleurs les mairies, mais pas seulement. Elle concerne l'espace Mahler et son usage associatif. C'est donc Yohann ROSZÉWITCH qui la présente.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Nous disions tout à l'heure que le 16 mai est la Saint-Honoré ; c'est aussi la veille du 17 mai, Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, et je me réjouis de passer cette délibération dans cette semaine du 17 mai. C'est une très belle délibération, dans un très beau lieu, pour de très belles associations.

Je vais vous en dire un petit peu plus ; vous savez que la Ville de Paris est particulièrement engagée pour l'inclusion de toutes les minorités, notamment LGBTQI+, comme on dit aujourd'hui. C'est une ville pilote pour maintenir la lutte contre les discriminations anti-LGBT et favoriser le bien-être des personnes LGBT. Elle apporte régulièrement son soutien à diverses associations, divers projets, diverses actions locales. Aujourd'hui nous allons délibérer sur un local associatif, situé au 22 rue Mahler, qui a eu une vie par le passé ; c'était à la base une extension de la bibliothèque de la Ville de Paris. Ce local est proposé aujourd'hui pour ouvrir un centre d'aide dédié à des personnes LGBT particulièrement vulnérables, souvent exclues. Le nom de cette association est actuellement l'association de gestion du local du 22 rue Mahler. Cette association réunit plusieurs associations, notamment l'ARDHIS, sur les questions de réfugiés LGBT et sur l'aide juridique apportée à ces migrants ; on peut également citer des associations trans. Ce centre de 100 m^2 au rez-de-chaussée et de 420 m^2 en sous-sol permettra d'abriter un certain nombre d'activités, des permanences des associations : celles qui travaillent avec des publics dits vulnérables, les personnes trans, les personnes exilées, les personnes victimes de racisme. Seront également proposés des permanences de santé, sociales, psychologiques et juridiques, ainsi que des ateliers, des groupes de paroles thématiques. Ce sera également un espace de production et de valorisation de données, et de documentation sur les thèmes de la discrimination LGBT.

Cette délibération propose que cette association occupe ces lieux pour une redevance annuelle de 10 000 euros seulement, au vu de l'intérêt général des activités de cette association ; l'estimation qui est faite de la valeur locative annuelle de 153 600 euros se matérialise par une convention d'occupation de ce lieu à hauteur de 10 000 euros. La différence est considérée comme une aide en nature de 143 600 euros. Par ailleurs, pour cette année 2022, il y aura une subvention d'investissement de 100 000 euros, qui correspond justement aux travaux qui doivent avoir lieu cette année, en tout cas dès l'ouverture de ce lieu. Les travaux sont estimés à 106 000 euros ; quasiment tous les travaux sont couverts ; ils sont prévus pour une durée de trois mois. Beaucoup de petites associations font partie de ce projet. C'est tout à l'honneur de l'ARDHIS, qui a piloté ce projet, d'avoir associé un certain nombre de petites associations, notamment une que je ne connaissais pas, l'ANKH, qui vient en aide aux victimes de LGBT phobie, dans le Machrek et au Maghreb et qui a donc un lien avec les activités de l'ARDHIS.

Je vous laisse en délibérer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Nous aurons l'occasion d'en reparler mais je partage le sentiment de Yohann sur la satisfaction de voir ce local servir un projet porté notamment par le centre LGBT, après avoir servi de centre de vaccination. Il accueille aujourd'hui un projet qui a vocation à être plus pérenne, c'est tant mieux. Nous sommes rassurés par la présence de l'ARDHIS, qui travaille avec nous sur beaucoup d'autres projets.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre

Je voulais donner mon soutien à ce projet, parce que les mètres carrés sont rares dans le centre. C'est une initiative très dynamique ; historiquement, beaucoup d'associations ont lutté et luttent toujours contre les discriminations LGBTQI+. Il est très important que ce projet ait été soutenu par la Ville de Paris, par vous, Monsieur le Maire et par tous les élus de votre majorité. Je voterai avec plaisir cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le député. C'est la DDCT 7. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DEVE 10- Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Changement de sujet. Quand nous avions des zooms et des conseils à distance, on voyait parfois passer des chats, mais aujourd'hui, il n'y a pas de chat dans la salle. Cette délibération en parle ; elle est présentée par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. C'est Jacques BOUTAULT, un grand connaisseur du sujet, qui présente cette délibération relative aux chats libres présents dans les parcs, les jardins, les bois et les cimetières parisiens.

Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris

Oui, avec plaisir, Monsieur le Maire, je vais présenter cette délibération. Elle fait suite à la commission « animal en ville » qui, en 2018, a adopté la stratégie de la Ville de Paris pour renforcer la place de l'animal en ville et préserver son bien-être. Elle s'adresse en particulier aux chats libres. Vous savez que les chats libres sont entre 500 et 1 000 dans tout Paris. Ces animaux laissés en liberté peuvent occasionner des dégâts ; ils sont eux-mêmes dans des situations parfois difficiles, notamment en matière de nourrissage, de protection, et de limitation de leur population. En tant que Ville de Paris, nous nous préoccupons des chats libres, et non pas des chats errants. Les chats libres sont des chats errants qui ont été stérilisés et identifiés. Les chats simplement errants relèvent de la responsabilité de la Préfecture de Police de Paris, au titre du règlement sanitaire départemental. Une fois que ces chats errants ont été identifiés et stérilisés, ils peuvent relever de la responsabilité municipale, et à ce titre, la Ville a décidé de s'engager pour que ces animaux puissent avoir des abris et des sites de nourrissage, pour éviter qu'ils effectuent des prédations pour se procurer de la nourriture ou encore une fois que leur population ne devienne trop importante.

Tel est l'objet de cette délibération-cadre qui pose le cadre de convention avec les associations parisiennes en charge de cette question, afin qu'elles puissent s'engager, via une aide financière, sur une période de trois ans, pour venir en aide à ces animaux, qui font partie de notre quotidien parisien, puisqu'ils vivent à nos côtés. C'est l'objet de la délibération que je vous propose, chers collègues, de bien vouloir adopter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je n'ai pas eu le temps de dire tout à l'heure que c'était en sa qualité d'adjoint à la condition animale notamment, que Jacques intervenait. Il a rencontré dès septembre 2021, une association qui a permis d'éclairer la politique mise en œuvre dans cette délibération.

C'était la 2022 DEVE 10. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DEVE 21 – Approbation du plan alimentation durable de la Ville de PARIS pour la période 2022-2027

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à présent au Plan d'alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027. Il occupe beaucoup l'adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, Audrey PULVAR. Et il se trouve qu'elle est ici puisqu'elle fait partie de ce Conseil ; elle va présenter cette délibération.

Audrey PULVAR, Conseillère de Paris
Merci Monsieur le Maire. Cette délibération DEVE 21 porte sur notre Plan alimentation durable pour la période 2022-2027 ; ce plan a donné lieu à une très large et longue concertation puisque nous avons commencé les travaux sur ce plan dès le mois de juillet 2020, en différents groupes de travail, en comités de pilotage, de réunion en réunion, avec l'ensemble des maires d'arrondissements, des directeurs et directrices des caisses des écoles, de l'ensemble des 21 gestionnaires – qui ne sont pas que des caisses des écoles – de la restauration collective parisienne, et d'un certain nombre de professionnels et d'experts. Ainsi, nous avons pu élaborer ce plan qui par ailleurs a été soumis aux différents groupes composant le Conseil de Paris.
Je voudrais vous dire la fierté de présenter ce plan qui est le résultat de ce travail de concertation, notamment avec l'ensemble des 21 gestionnaires de la Ville qui, chaque année, je vous le rappelle, sert 30 millions de repas dans 1 300 établissements : les 17 caisses des écoles, les crèches, les EHPAD, les repas portés à domicile pour les plus fragiles, les restaurants émeraudes et solidaires, ainsi que l'alimentation pour les personnels de la Ville et pour les jeunes confiés à l'ASE.

D'un mot, je reviens sur le bon bilan de la Ville en la matière ; au-delà de la loi Égalim, nous proposons déjà plus de 53 % de bio et/ou durable dans la restauration collective parisienne. Certains de nos gestionnaires sont carrément à 80 % de produits sous critères de durabilité. Nous sommes déjà très performants mais il faut encore améliorer le bilan. La Ville de Paris est déjà, avec ses gestionnaires, le premier acheteur public de produits d'agriculture biologique ; l'objectif de ce troisième plan puisqu'il vient après deux plans des deux précédents mandats, est de poursuivre cette dynamique et de l'accélérer.

Trois axes principaux composent ce plan qui repose sur deux grands objectifs. Le premier objectif est de passer de 53 % à 100 % de bio et/ou durable dans la restauration collective parisienne d'ici la fin du mandat, en tout cas à la fin de ce plan, c'est à dire en 2027. La deuxième ambition est que 50 % de ces 100 % proviennent de lieux situés à moins de 250 km de Paris. On rajoute le critère de proximité au critère de qualité.

Les trois axes principaux sont :
- Une restauration collective qui préserve le climat et la biodiversité. En effet, avec ce plan, l'objectif est aussi de réduire la part de l'agriculture et de l'alimentation dans nos émissions de gaz à effet de serre ;
- Des repas bons au goût et pour la santé publique ;
- Des équipes et des convives moteurs de ce plan.

Ce plan se décline en 12 défis pour lesquels la Ville et les gestionnaires s'engagent concrètement, avec 24 fiches actions. Je ne vais pas pouvoir vous détailler les 24 fiches mais voici quelques objectifs :
- 75 % de bio en 2027, c'est l'objectif que nous nous fixons. 100 % de bio et/ou durable, dont 75 % de bio en 2027, provenant comme je vous le disais, pour moitié de lieux situés à moins de 250 km de Paris ;
- Nous voulons amplifier et appuyer encore notre politique sur les labels ; nous avons déjà un certain nombre d'indicateurs de durabilité, comme le label rouge, l'agriculture bio, le label MSC, le label pêche durable. Nous allons y ajouter des labels commerce équitable « nord-nord » et « sud-nord » ;
- Nous nous engageons à ce que 100 % du chocolat et des bananes proposés soient issus de filières équitables ;
- Deux repas végétariens minimum seront servis par semaine pour tous par l'ensemble de nos gestionnaires ; ils s'engagent à développer l'alternative quotidienne en ce qui concerne la consommation de protéines carnées ;
- En matière de santé environnementale, nous maintenons nos engagements précédents quant aux productions néfastes à la santé ; nous gardons le cap de zéro OGM, zéro huile de palme. Nous les complèterons avec la réduction de la part de sucre et de sel ;
- Aucun nitrite ne sera ajouté dans la restauration collective parisienne.

Tout cela ne réussira qu'en poursuivant la co-construction avec les gestionnaires, avec les personnels et avec les convives. C’est pour cela que nous avons créé un comité de suivi scientifique et citoyen, auquel participeront notamment des convives. Je vais d’ailleurs bientôt rencontrer des associations de parents d’élèves.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ? Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Bonjour, juste une explication de vote. Bien sûr nous partageons toutes les attentions de ce plan, mais nous trouvons qu'il manque des chiffres sur l'opérationnel. Rien n'est chiffré et il n'y a pas de calendrier. Nous sommes en contact avec le cabinet d'Audrey PULVAR pour apporter des amendements à ce plan, et j'espère que nous aboutirons à un plan avec des objectifs chiffrés et un calendrier.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette explication. Je vous propose de mettre cette délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie, elle est adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité

2022 DEVE 35 – Subventions (34 000 euros) à 5 associations pour leurs actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation durable

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons sur le sujet de l'alimentation durable, avec des subventions à des associations pour leur action concrète. C'est Karine BARBAGLI qui en parle car il s'agit de la restauration scolaire.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Ce sont des associations qui font des actions de sensibilisation en faveur de l'alimentation durable. Cette délibération autorise des subventions à 5 associations qui portent des projets relatifs aux enjeux agricoles et alimentaires parisiens et dont l'objectif est de sensibiliser tous les Parisiens à une alimentation durable et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

L'une des 5 associations financées par ce projet, l'association Sciences Technologie et Société propose des activités au sein de l'Académie du Climat à des scolaires et anime des ateliers autour de l'exposition « Hungry planet » de Peter Manzel, qui a

photographié 24 pays différents. Il a regardé ce qu'utilisaient les familles pendant une semaine pour manger. L'objectif est de faire réfléchir sur l'impact écologique de l'alimentation humaine sur l'environnement, sur la biodiversité, et de voir la disparité qu'il peut y avoir dans le monde, à travers cette exposition.

Je vous propose ce soir de voter des subventions à hauteur de 34 000 euros pour ces 5 associations, dont l'association Science Technologie et Société pour leur action en faveur de l'alimentation durable.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous restons avec Karine BARBAGLI pour parler de famille et de la petite enfance. Nous allons regrouper certaines délibérations.

2022 DFPE 39 - Subventions (5 205 571 euros) et avenant n°1 à l'association Crescendo (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DFPE 47 - Subventions et avenant n°1 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

2022 DFPE 90 – Subventions (2 211 320 euros), avenant n°1 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour 7 établissements d'accueil de la petite enfance

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Nous en regroupons trois : DFPE 39, 47 et 90, qui concernent des subventions et des avenants pour financer les crèches associatives, dont l'association Crescendo, qui a 5 structures dans Paris Centre, et qui va bientôt en ouvrir une sixième ; ces 5 structures représentent 193 places. Pour tout Paris, la subvention est de 5 205 571 euros.

Une subvention également pour l'association ABC PUERICULTURE, qui a une crèche dans Paris Centre (50 places). C'est une subvention pour tout Paris de 6 472 884 euros.

Enfin, la Fondation Léopold Bellan, pour une subvention de 2 211 320 euros, qui a une crèche dans le 2e (62 places).

Je vous invite à voter les subventions et les avenants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

2022 DFPE 80 – Subventions (823 699, 32 euros) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement de RAM RAP

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la DFPE 80, qui concerne un mode de fonctionnement légèrement différent.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Cela concerne les modes d'accueil individuel, les relais de la petite enfance, qui incluent les assistantes maternelles et les auxiliaires parentales ou parentaux. Ce sont des lieux où les enfants se retrouvent, avec les assistantes maternelles et les auxiliaires parentaux, sous la houlette d'une éducatrice de jeunes enfants. Ils peuvent ainsi confronter leurs pratiques. Les enfants sont en collectivité.

Cette délibération concerne ces structures, avec 5 associations, pour une nouvelle convention d'objectifs triennale : ABC PUERICULTURE, la Maison de l'Enfance, la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon, le CASVP, et Crescendo. A Paris Centre, nous avons la chance d'avoir deux associations :
- Le CASVP, avec « La bulle d'air » un lieu à la fois de relais parental mais également ce qu'on appelait avant les RAM RAP, et ce qu'on appelle maintenant des relais petite enfance ;
- L'association Crescendo, qui propose un relais petite enfance dans les deux centres Paris Anim', celui des Halles et celui de Simon Lefranc, le vendredi et le mardi.

Ce sont vraiment des lieux très joyeux de partage de pratiques, et très précieux pour ce mode d'accueil individuel, puisqu'il permet aux enfants d'avoir des moments de collectivité.

Je vous propose de voter des subventions à hauteur de 823 699,32 euros et les avenants aux conventions pluriannuelles pour ces 5 associations, pour les relais petite enfance parisiens.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DLH 90 – Location de l'ensemble immobilier 13-15-17-19-23 et 16-18-20-22-24, rue du Pont Louis-Philippe (Paris Centre) à Paris Habitat OPH- Bail emphytéotique

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pour avoir des petits enfants dans nos crèches, il faut construire des logements. Je laisse Gauthier CARON-THIBAULT présenter cette délibération qui concerne du logement social.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris

Merci Monsieur le Maire. La DLH 90 fait écho à une délibération que nous avions votée lors du précédent conseil. Elle concerne un ensemble de 90 logements situés rue du Pont Louis-Philippe. Je vous épargne la lecture de l'adresse complète. Il s'agit simplement du renouvellement du bail emphytéotique qui relie Paris Habitat à la Ville de Paris pour 55 ans. À noter que dans cette délibération, il n'est pas proposé de loyer capitalisé en avance mais la fixation d'un montant annuel à hauteur de 21 % des loyers perçus, soit environ 116 393 euros, qui sera versé par Paris Habitat à la Ville de Paris.

Je vous remercie de voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Nous avons appris avec Yohann et Amina, nos historiens de Paris Centre, que la rue du Pont Louis-Philippe, fait partie de l'îlot insalubre n°16, qui a été largement détruit. La Ville de Paris avait acquis il y a très longtemps des immeubles, ce qui explique qu'il y ait autant de logements sociaux dans cette rue.

C’est la DLH 90. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ?

À l’issue d’un vote à main levée, la délibération est adoptée à l’unanimité.

2022 DLH 104 – Location de l’immeuble 74, rue Notre Dame de Nazareth (Paris Centre) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la DLH 104, qui concerne une autre partie de Paris Centre.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris

C’est une bonne nouvelle pour le centre de Paris, puisqu'il s'agit d'acter l'acquisition d'un nouvel immeuble de logement, situé au 74 rue Notre-Dame de Nazareth, dans le 3e arrondissement, un immeuble qui date de 1860 et qui est composé d'un rez-de-chaussée, de 5 étages, de combles et de caves. Il est composé de 10 logements (J'ai eu l'occasion de vivre pendant trois ans dans l’un de ces logements), F2, F3. Ils sont tous loués, sauf les commerces, ce qui veut dire que cette opération nous permet d'éviter une vente à la découpe pour les 10 foyers locataires de cet immeuble.

L'immeuble fait 447 m², dont 74 m² de commerce. Il sera confié à. ELOGIE-SIEMP, pour des gros travaux, puisque l'ensemble de l'enveloppe doit être réhabilitée. Dans le cadre de la passation de cet immeuble à ELOGIE, il est convenu le versement d’un loyer capitalisé en avance de 1,440 million d’euros au lieu des 3,615 millions d'euros auxquels la loi pourrait nous autoriser.

La prochaine étape sur cette adresse sera la proposition du programme de réhabilitation complète de cet immeuble.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Merci. Après une intervention de Gauthier, en général Aurélien VERON prend la parole.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Mon cher Gauthier, Monsieur le Maire, je suis obligé de réagir. Vous préemptez 10 appartements et un bail commercial, pour 444 m² ; il s’agit d’un immeuble qui est sur le marché donc vous allez réduire le marché. Ces logements pourraient être sur

le marché, ils ne le seront plus. Vous allez donc réduire le marché locatif, faire monter les tarifs pour les classes moyennes, et augmenter votre part sociale sans avoir construit aucun logement. Vous allez dépenser 4 400 000 euros, plus 2 136 000 euros de travaux. Cela représente un coût moyen du m^2 de 14 000 euros environ. Or, rue de Nazareth, le prix moyen du m^2 est de 10 000/11 000 euros. Vous allez dépenser 14 000 euros d'argent public pour l'acquisition de ces logements et de ce bail commercial.

Dernier aspect, classique dans ce montage, qui est légal mais qui nous semble immoral : vous allez demander au bailleur de vous verser 1 400 000 euros des 65 années de loyer tout de suite. Le bailleur va devoir s'endetter et non pas la Ville de Paris. L'avantage pour vous, évidemment, c'est que la dette ne figure pas au bilan de la Mairie de Paris ; vous pourrez chanter que la dette parisienne n'est que de 7 milliards et des poussières ; or plus d'1,5 milliard est planqué chez les bailleurs sociaux (dette hors bilan) ; vous fragilisez les bailleurs sociaux qui ont des marges de manœuvre financières de plus en plus réduites. Et vous allez dépenser en dépenses courantes l'argent que vous récupérez sur cet investissement, et pas en investissement, ce qui est à la limite du légal. Mais jusqu'en 2022, l'État nous a autorisés à continuer cette pratique, mais en tout cas nous voterons contre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Courte réponse, Gauthier.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris

Merci Monsieur le Maire. Je peux vous renvoyer à peu près tous les comptes rendus de tous les conseils de secteur ; à chaque fois que nous avons une délibération sur ce sujet, c'est toujours la même réponse. Deux éléments : s'il faut faire du logement social dans le centre uniquement par de la construction je pense que nous n'allons jamais atteindre nos objectifs. Deuxième élément, sachez que c'est le propriétaire de l'immeuble qui est venu nous voir directement pour nous proposer d'acheter cet immeuble. Il n'était pas sur le marché comme vous l'avez dit ; il est venu directement proposer à la Ville de Paris de l'acheter, qui l'a acheté au prix du marché. Puisque c'est comme ça que cela fonctionne, je me tue à le répéter. Nous ne sommes pas là pour taper sur la tête des propriétaires, et à leur proposer des prix divisés par deux ; nous sommes tenus d'acheter au prix du marché avec une évaluation des Domaines.

Dernier élément : j'apprécie beaucoup que vous ne pensiez qu'à des logements qui ne peuvent pas être mis sur le marché. De notre côté, nous pensons aux 10 foyers qui ne subiront pas de vente à la découpe et de mise à la rue. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ou de locations touristiques saisonnières.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Je félicite le propriétaire qui a fait une excellente affaire avec de l'argent public.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. C'était la DLH 104. Qui vote contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote. 1. Qui vote pour ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 4 votes contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron). Une non prise de part au vote (S. Wirden)

2022 DLH 105 – Modification et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons Avec une autre délibération technique, qui sous-tend le fonctionnement du marché du logement social, c'est la DLH 105, et c'est Gauthier qui nous la présente.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris
Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de réitérations d'emprunts dus à des modifications de contrats ou de plans de financement dans le cadre de projets réalisés par Paris Habitat. Cela concerne deux adresses dans le centre de Paris, le 27, rue du Caire et le 11, rue Pavée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DPE 4 – Récupérations des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas – Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Nous enchainons sur l'économie circulaire. Je citais tout à l'heure les différentes délégations de Jacques BOUTAULT ; il est également en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et du réemploi. C'est de cela dont cette délibération nous parle.

Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris
Cette délibération nous propose d'engager la Ville aux côtés de l'association RePAR (Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens). Cette association a pour objectif de collecter les vélos usagés, notamment les vélos épaves signalés par les habitants auprès de la Préfecture de police dont c'est la mission de les enlever quand ils sont accrochés à du mobilier urbain, voire quand ils font office de vélos ventouses sur des accroches vélos et qu'ils ne bougent pas parce qu'ils sont dégradés et abandonnés.
Cette association a pour mission de récupérer ces vélos épaves et à partir de 3 ou 4 d'entre eux, d'en configurer de nouveaux, qu'elle remet en vente à des prix intéressants pour les personnes qui souhaitent se procurer des vélos à des tarifs moins chers. C'est ainsi qu'en 2019, 2 300 vélos ont pu être reconfigurés par l'association.

Je précise qu'elle a aussi des permanences pour aider les particuliers à réparer leur propre vélo ou leur apprendre comment le faire. Pour que cette association puisse continuer à exercer ses activités qui prennent leur place dans le cadre du plan Vélo qui a été voté pour la période 2021-2026, je vous propose d'approuver la convention qui sera signée avec cette association.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Merci Jacques. C'était la DPE 4. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
C'était le réemploi. Maintenant, la revalorisation des déchets, la DPE 19 sur le compostage de proximité.

2022 DPE 19 – Subventions (244 280 euros) et conventions avec 8 associations lauréates de l'appel à projets Compostage de Proximité

Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris

La Ville de Paris est engagée dans une politique ambitieuse de réduction de ses déchets, en favorisant toutes les opérations de collecte en vue de la revalorisation des objets collectés. On ne collecte pas que des objets, on collecte aussi des déchets fermentescibles, ou bio-déchets, ou restant d'assiettes ou de cuisine. Ces bio déchets peuvent être eux-mêmes valorisés sous forme de compost. Il existe différentes façons de composter, notamment via des compostages de proximité en pied d'immeuble. On compte à Paris 530 composteurs en pied d'immeubles. On peut aussi composter dans les jardins partagés, via les composteurs de quartier, ou encore via des lombricomposteurs, que la Ville donne à des particuliers qui souhaitent composter chez eux à travers un petit meuble dans lequel, grâce aux vers de terre, les bio déchets sont transformés en engrais liquide.

Dans le 2e arrondissement en particulier, il est possible de trier ses déchets dans des bacs à couvercle marron, comme cela existe aussi dans le 12e et le 17e. Il faut renforcer ce geste du compostage, notamment de proximité, pour les particuliers, y compris dans le 2e arrondissement où les parties communes des immeubles sont trop étroites. Il faut donc soutenir toutes les initiatives permettant de mettre en place de nouveaux outils pour composter. Il est également nécessaire d'expliquer aux particuliers l'intérêt du compostage pour réduire nos déchets. Ce que nous compostons est autant en moins dans la poubelle à couvercle vert, les ordures ménagères.

Cette délibération a deux objectifs :
- Soutenir les projets de compostage déjà éprouvés, déjà en place, via des animations qui sont mises en œuvre par des associations, sous la responsabilité de la DPE, qui fournit le matériel, être logistiques ;
- Soutenir des projets innovants, c'est-à-dire toutes les actions que pourrait proposer une association.

A été lancé un appel à projets dont les associations s'emparent pour proposer de nouveaux projets de compostage aux Parisiennes et aux Parisiens. Tout cela s'inscrit dans une durée de 3 ans. L'appel à projet a suscité 33 candidatures, 12 ont été retenues ; il reste très peu de temps. Quatre sont des projets qui ne concernent pas Paris Centre, mais deux autres sont de nouveaux projets menés par l'association L'Alternative, qui gère la Ressourcerie de Paris Centre qui se trouve rue Léopold Bellan, sur le toit du gymnase Jean Dame. À proximité de la Ressourcerie se trouve un jardin partagé. Ce jardin partagé produit des bio déchets qui vont être recyclés via un bac qui va être mis à disposition, dans lequel 20 familles, vont aussi pouvoir déposer leurs déchets, d'une façon expérimentale dans un premier temps.

Le deuxième projet est une aide à la Régie de quartier Paris Centre, qui met en place une rue « zéro déchets », que nous allons, avec Dorine BREGMAN, inaugurer

le 21 mai à 15h30 dans la cour de l'école Vaucanson. La Régie de quartier est notre maître d'œuvre du territoire « zéro déchets » autour de la rue du Vertbois, et nous allons mener à cette occasion des actions en direction des habitantes et des habitants pour les inciter à réduire leurs déchets.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Merci. On se donne rendez-vous à ce moment-là. Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre
Merci Monsieur BOUTAULT, je vous rejoins sur le fait que la question du compostage et du recyclage des bio déchets est une priorité. Cependant, ces initiatives sont bien mais je ne crois pas qu'elles permettent à tous nos concitoyens de Paris Centre de pouvoir véritablement recycler, en tout cas trier, leurs bio déchets facilement. Je crois que c'est la collecte qui le permet. Ma question est la suivante : est-il prévu aujourd'hui par l'exécutif parisien ou de Paris Centre, de mettre en place rapidement une collecte sur tout Paris Centre comme on peut le voir dans le 10e ? Avez-vous un calendrier ?

Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris
Je crois que je laisserai le Maire compléter la réponse que je vais vous faire. Il va y avoir d'ici 2023 une obligation pour les producteurs de gros bio déchets, de collecter leurs déchets, de ne plus les remettre dans les ordures ménagères. Une action sera mise en œuvre pour que notamment les restaurants scolaires puissent collecter.

L'extension de la collecte des bio déchets sur l'ensemble de Paris Centre n'est pas à ma connaissance à l'ordre du jour. Cela pose des problèmes que nous sommes en train de régler, notamment parce que le geste du tri des bio déchets n'est pas encore suffisamment un réflexe pour les Parisiennes et les Parisiens.

La délibération que nous votons a aussi pour but, je l'ai dit, à partir de procédures innovantes pour collecter, d'aider à faire comprendre le geste du tri des bio déchets et à inciter les Parisiennes et les Parisiens à mettre en œuvre ce geste. Je pense que dans un deuxième temps on pourra étendre la collecte à tout Paris, et pas seulement à Paris Centre. Mais cela relève de l'exécutif parisien.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Merci. Pour compléter très rapidement, effectivement, la collecte telle qu'elle a été mise en place se poursuit. Sa fréquence a même été accrue ; en revanche son développement à d'autres lieux pose des problèmes divers de logistique. En plus, c'est très coûteux. En réalité, ce qui se met en place est plutôt un continuum de solution. C'est tout l'enjeu d'ailleurs de cette délibération, de présenter deux acteurs qui permettent de développer des alternatives, soit en déployant les outils de collecte de proximité, ainsi que le compostage individuel. Nous distribuons régulièrement à la mairie des boîtes à compostage. L'idée est que chacun puisse

être équipé d'un mode de compostage, chez soi ou à proximité de chez soi ; c'est le sens de cette délibération.

Donc, rendez-vous samedi, pour le premier territoire zéro déchet de Paris Centre.

C'était la DPE 19. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Nous allons aborder d'autres sujets avec de nouvelles Directions. Bien que la prochaine délibération soit une délibération SG (secrétariat général), les suivantes vont introduire un certain nombre de Directions. Je voulais en dire un mot pour l'expliquer.

Nous avons trois Directions de la Ville, dont une au moins porte sa première délibération dans l'histoire de Paris : la Direction des Solidarités (DSOL), la Direction de la Santé Publique (DSP) et la Direction de la Transition Écologique et du Climat (DTEC). Vous savez que c'était une intention de la Ville de créer une Direction de la Santé Publique de plein exercice qui s'appuie notamment sur les enseignements que nous avons pu tirer de la crise Covid : nécessité de mailler un peu mieux l'hôpital avec la santé de ville, la médecine en ville ; ce sera notamment l'objectif de la Direction de la Santé Publique qui, va coordonner les politiques sanitaires municipales en matière d'accès aux soins, de prévention, de santé sexuelle, de santé environnementale ; elle a sa tête Ève Plenel, qui est venue récemment présenter une partie de son programme ici.
La DSP et la DSOL ont été créées par réattribution et redéploiement des compétences de la DASES, l'ancienne Direction des Affaires Sociales, avec une meilleure clarification des différentes politiques.

La Direction des Solidarités met en œuvre toutes les politiques d'action sociale ; y sont rattachés par exemple, les CASVP. À sa tête, Jeanne SEBAN ; cette Direction a vocation à s'occuper du handicap, de la lutte contre l'exclusion, de la protection de l'enfance, des seniors et de la fabrique de la solidarité ; ces sujets sont notamment portés chez nous par Catherine TRONCA et Shirley WIRDEN.

Ces deux Directions ont été créées officiellement le 1er avril et bien sûr, elles ont des équivalents déconcentrés, des versions territoriales, avec lesquelles nous travaillons au jour le jour.

Et enfin, la Direction d'expertise et d'action transversale, la nouvelle Direction de la Transition Écologique et du Climat, a pour objet de concevoir, de coordonner et de mettre en œuvre le projet municipal en matière d'environnement et de développement durable ; elle travaille auprès du secrétariat général et de

l'ensemble des directions de la Ville pour que toutes les actions menées par la collectivité et ses partenaires dans tous les domaines soient en cohérence avec ses objectifs, quel que soit le domaine, l'eau, l'air, l'énergie, le climat. Nous allons évidemment en parler aussi dans la suite de ce conseil ce soir en présentant les délibérations associées au plan climat, au plan eau.

Après cette petite explication pour que vous compreniez les nouveaux acronymes et les nouvelles directions, qui présentent les prochaines délibérations, nous passons à ces délibérations.

2022 SG 28 - Convention de coopération « Olympiade culturelle » entre Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre de l'opération « 24 Jeux d'artistes »

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Nous commençons avec les Olympiades culturelles qui vont être présentées par Benoîte LARDY sous leur angle de cadrage général. Nous parlerons juste après de ces Olympiades sous leur angle « soutien au handicap », avec la première délibération de l'histoire de la DSOL.

D'abord Benoît LARDY pour la SG 28.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre
Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je vous ai présenté en janvier dernier une délibération qui demandait d'approuver une convention passée entre la Ville et le CIO, autorisant la Ville à utiliser des sélections d'affiches officielles des JO, à partir des Jeux de Tokyo. Ces affiches ont été réalisées par des artistes, de Toulouse-Lautrec à Pierre Soulages. L'objectif est d'en faire une exposition que vous avez vue sur les grilles de l'Hôtel de Ville, et devant et à l'intérieur de l'Office de Tourisme. Cette exposition a été intitulée « Les 24 Jeux d'artistes » et elle s'inscrit dans l'Olympiade culturelle de Paris 2024. Je vous donne quelques explications sur l'Olympiade culturelle ; il s'agit d'une programmation, qui doit couvrir toute l'olympiade, c'est-à-dire la période qui s'écoule entre la fin de l'édition précédente, Tokyo en l'occurrence, et la fin de celle qui lui succède, Paris 2024, à la fin des Jeux Paralympiques. Les actions sont sélectionnées par un jury à partir de l'appel à projets lancé par la Ville, mais pas seulement, également avec des actions qui existent déjà, comme celles que présentera Catherine après moi, qui existent dans le cadre de la Semaine du Handicap, mais qui feront aussi partie aussi de l'Olympiade culturelle.

En ce qui concerne l'exposition, il s'agit d'autoriser la convention de coopération entre la Ville de Paris et Paris 2024, le comité d'organisation. Cette opération et convention en préfigurent beaucoup d'autres ; une convention-cadre globale sera formalisée ultérieurement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. C'était la SG 28. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DSOL 1 – Olympiade Culturelle - Subventions (25 500 euros) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois Parisien du handicap 2022

2022 DSOL 4 - Subventions (121 000 euros) à 5 associations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
La DSOL 1, première délibération de la Direction des Solidarités, pour Catherine TRONCA.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre
Merci Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs, chers collègues, il s'agit donc de la DSOL 1, que je vous propose d'étudier en même temps que la DSOL 4, puisque toutes deux portent sur le champ du handicap.

La première concerne l'attribution d'une subvention de 25 500 euros et la signature d'une convention avec l'association AD'REV, pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, ainsi appelé depuis 2018, et qui se tiendra au mois de juin. Comme chaque année, il offre un mois de visibilité, d'échanges et de partages aux personnes en situation de handicap, aux associations et aux acteurs mobilisés. Il s'inscrit dans la politique parisienne d'inclusion et d'accessibilité universelle. C'est un temps fort, au-delà du travail quotidien accompli par les mairies, les établissements médico-sociaux, les établissements scolaires, les associations, qui permet de combattre les préjugés, d'accepter l'autre dans sa différence et son altérité, d'échanger et de se rencontrer.

Cette année est la 13e édition du Mois Parisien du Handicap, mettant à l'honneur l'art, la culture, le sport et les loisirs. Véritable vecteur de l'inclusion et du lien social. Pour cette nouvelle édition il est proposé d'attribuer une subvention à l'association AD'REV, qui portera l'un des événements phares de l'Olympiade culturelle dont vous a parlé Benoîte. Cette association, qui est connue de tous et qui était déjà présente pour le Mois du Handicap en 2021 a pour but de créer et diffuser des projets artistiques, notamment chorégraphiques. C'est la compagnie de l'association, appelé la Halte-garderie, compagnie de danse dirigée par Johan Amselem, qui propose de donner une ampleur particulière au Bal arrangé, ce bal inclusif, en l'inscrivant dans le cadre de l'Olympiade culturelle qui va se déployer

jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. L'enjeu est grand, en rassemblant de nombreux artistes danseurs amateurs, dont la moitié sont en situation de handicap.

Vingt-et-une structures partenaires ont participé au projet dont la Maison des pratiques artistiques amateurs, la Place, et la Mairie de Paris Centre, qui nous concernent.

Seront présentés les anneaux olympiques chorégraphiés représentant différentes disciplines sportives, avec alternance de musique. Tout cela interviendra avant le bal, comme une cérémonie d'ouverture.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet actif et dynamique, je vous propose d'approuver l'attribution de subventions à AD'REV, pour un montant total de 25 500 euros, dont 10 000 au titre de l'Olympiade, 8 000 au titre du handicap, et 7 500 au titre de la culture.

Nous allons passer à la DSOL 4, qui concerne l'attribution d'une subvention de 121 000 euros pour 5 associations et la signature de convention pour trois d'entre elles, pour leur action dans le champ de l'autisme. La prise en charge de l'autisme, vous le savez, est une des priorités de l'action de la collectivité parisienne. C'est un axe fort de la politique parisienne en faveur du handicap. La collectivité s'engage beaucoup et tient à renforcer le dépistage précoce des troubles du spectre autistique et à renforcer ses capacités d'accueil et d'accompagnement spécialisés.

La collectivité parisienne propose de soutenir les initiatives associatives dans ce contexte. Je vous présente rapidement ces 5 associations :
- L'association Autisme en Ile-de-France, qui nous concerne, plus particulièrement à Paris Centre. Elle gère à Paris, dans les Yvelines et dans le Val de Marne, 7 établissements et 3 services pour enfants et adultes, pour proposer des activités de loisirs et des dispositifs d'aide aux aidants. Pour 2022, l'association sollicite un financement pour financer un centre de loisir, appelé « Le petit club » qui va être installé au sein de l'IME situé cours de Venise, offrant un complément de socialisation et de prise en charge structurée, ludique et créative de ces enfants, mais aussi un temps de répit pour les parents. En outre, cette association permet aux familles de se rencontrer dans le cadre des cafés-parents que nous connaissons et que nous soutenons ;
- Le Papotin-Fenêtre sur la ville, association qui elle aussi a pour but de soutenir ces jeunes et de favoriser leur inclusion. Depuis 1990, elle permet la parution et la diffusion d'un journal un peu atypique qui est entièrement réalisé par de jeunes autistes. Autour de la conception du journal, il y a également des sorties culturelles, des réalisations de DVD, des diffusions d'émissions radio. Bref, ce sont 60 adolescents et jeunes adultes, dont 38 Parisiens, qui contribuent à l'activité de l'association ;

- L’association Apte-Autisme et Piano, Thérapie Éducative (APTE), qui a pour but l'apprentissage des pratiques instrumentales, plutôt le piano, avec une méthode adaptée qui s'appelle DOLCE. Elle a passé un partenariat avec le conservatoire du 14e. En 2022, APTE veut consolider son pôle « danse autisme » (hip hop et danse moderne), pour tous les âges, et proposer un éveil musical dans le 11e ;
- Apte Pôle Répit, qui poursuit le travail de Apte Autisme, en prenant en charge des thérapies musicales et en créant un pôle répit pour les familles. Ils se rendent au domicile des parents pour les soulager ;
- L'association Service Plus à la Personne, qui propose des services aux personnes qui n’ont pas ou peu de prise en charge ; elle les accompagne de façon personnalisée au quotidien mais aussi en séjour-vacances, ou avec des aides à l'insertion professionnelle. Elle renforce son partenariat cette année avec la MDPH.

Pour toutes ces actions menées par les associations en faveur des personnes en situation de handicap et de leur famille, il est proposé pour 2022 de signer une convention pluriannuelle d'objectif avec trois d'entre elles, Autisme en Ile-de-France, Papotin et Service Plus à la Personne, et d'attribuer une subvention d'un montant total de 121 000 euros, répartis ainsi : 70 000 euros pour Autisme en Ile-de-France, 9 000 euros pour Papotin, 4 000 euros pour Apte, 15 000 euros pour APR, 23 000 euros pour Service Plus à la Personne.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer favorablement pour chacune d'entre elles en un vote unique.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Merci. Cela paraissait un peu long parce que Catherine a présenté deux délibérations, la DSOL 1 et la DSOL 4.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions, des questions ? Non. Puisqu'elles ont été présentées ensemble, je vous propose de les voter ensemble. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Les deux délibérations sont donc adoptées à l'unanimité.

À l’issue d’un vote à main levée, les délibérations DSOL 1 et DSOL 4 sont adoptées à l’unanimité.

DSOL 2 – Subventions (15 000 euros) à trois associations et convention avec l’une d’entre elles pour leurs actions facilitant l’accès à l’information et aux droits des seniors parisiens

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Il reste la DSOL 2, sur les séniors. Catherine TRONCA.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. La DSOL 2 que nous allons examiner concerne l'attribution d'une subvention de 12 500 euros à trois associations pour leur action favorisant l'accès à l'information et aux droits des seniors, et la signature d'une convention pour l'une d'elles.

La collectivité parisienne est bien sûr particulièrement attentive à ces initiatives associatives visant à accompagner les publics les plus fragiles, notamment les publics vieillissants, en matière d'accès au droit.

L'accord de subvention concerne trois associations :
- Le Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits, dite « CATRED », qui assure des permanences physiques, des consultations téléphoniques plusieurs fois par semaine, qui accompagne les usagers dans le domaine d'accès au droit, en matière de séjour, de nationalité, de protection sociale et de santé.
Ce collectif diffuse une lettre d'information qui est un important travail de veille juridique et de jurisprudence. Les séniors parisiens représentent 46 % des personnes suivies, dont 12 % ont plus de 70 ans.

Le collectif « CATRED », souhaite pouvoir poursuivre son action et consolider son ancrage parisien.

- L'ATMF, Association des Travailleurs Maghrébins de France, fédère 20 associations et anime une permanence juridique et sociale dans le quartier de la Goutte d'Or. Elle permet d'orienter les personnes âgées parfois non francophones vers les organismes appropriés, mais aussi de rédiger des courriers administratifs.

Cette association est identifiée de longue date par les habitants du quartier et elle a accru en 2022 son champ d'action en prenant part à la prise en charge des femmes, particulièrement quand elles sont victimes de violences conjugales ou de dépendance économique. Elle espère pouvoir consolider cette nouvelle action ;

- L'Association pour la diffusion de l'information aux préretraités et aux retraités, dite ADIPR, est animée bénévolement par ces mêmes personnes. Elle informe sur les droits et démarches de constitution de dossiers de retraite. Les permanences sont assurées dans les mairies d'arrondissement ; 8 en 2020. En 2022, l'activité de l'ADIPR s'est consolidée à 7 autres arrondissements.

Il est proposé de signer une convention annuelle d'objectifs avec la CATRED et d'attribuer au titre de 2022 une subvention répartie ainsi : 7 000 euros à CATRED, 4 000 euros à Atmf, 4 500 euros à ADIPR, soit un total de 15 500 euros. Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir examiner favorablement cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Catherine TRONCA. Je crois qu'en effet l'ADIPR a tenu pendant très longtemps une permanence dans le 4e arrondissement.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DSOL 10 - Participations (3 247 510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Ainés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2024

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
La DSOL 10 concerne les aidants. Catherine TRONCA.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre
La DSOL 10 concerne les participations pour l'année 2020 au titre des CLIC, les Centres Locaux d'Information et de Coordination aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants autorisés à Paris, pour la somme de 3 247 510 euros, et signature d'avenants.

Ces Maisons s'adressent aux plus de 60 ans et à leurs aidants ; elles se regroupent en un lieu unique, en un ensemble de services existants. Elles sont chargées d'assurer la coordination gérontologique sur le territoire parisien avec pour objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, l'amélioration de leur parcours de santé, en répondant précisément à des documents de référence. Le but est de mobiliser les ressources sociales, médico-sociales et sanitaires, ville-hôpital, du territoire, avec un double objectif de décloisonnement et de lisibilité. Cette approche a donc conduit la Ville de Paris et l'ARS Ile-de-France à simplifier le système en recoupant les CLIC, les réseaux de santé gérontologiques et MAIA (méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) afin de mieux répondre aux usagers, à leurs aidants et aux professionnels, et d'en favoriser la visibilité. Cette coordination, qui est effective depuis 2019, est organisée en 6 territoires couvrant les 17 arrondissements de Paris.

Pour 2022, il est proposé d'approuver la participation des 6 Maisons des Ainés et des Aidants au titre des missions d'information et de coordination des CLIC autorisés à Paris. Ces 6 Maisons sont portées par :
- L'association Autonomie Paris Saint Jacques couvrant le territoire de Paris Centre et des 5e et 6e arrondissements ;
- L'association « Ensemble coordonner et accompagner à Paris » couvrant le territoire Sud ;
- L'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour le territoire Nord-Ouest ;
- L'Association Dispositifs Santé Paris Ouest pour les 7e, 15e et 16e arrondissements ;

- L’association Union-Retraite-Action pour les autres territoires ;
- L’association HumanEst.

Le financement est identique à celui de 2021 :
- M2A centre : 524 423 euros ;
- M2A nord-ouest : 507 840 euros ;
- M2A ouest : 572 848 euros ;
- M2A nord-est : 553 560 euros ;
- M2A Est : 559 403 euros ;
- M2A Sud : 529 338 euros.

Soit un total de 3 247 510 euros. Par ailleurs sont signés des avenants aux conventions de labellisation sur les territoires centre, sud, nord-Est et nord-ouest.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer favorablement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

À l’issue d’un vote à main levée, la délibération est adoptée à l’unanimité

2022 DSOL 13 – 9 subventions de fonctionnement pour un montant global de 423 800 euros à 9 associations et 1 subvention en investissement (101 762 euros) pour des actions d’aide alimentaire

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Nous passons à la DSOL 13. C’est Shirley WIRDEN qui la présente. Avant d’être élue, Shirley travaillait déjà avec moi aux dispositifs d'aide aux plus démunis, notamment l'hiver, mais aussi l'été, et c'est bien de cela dont il est question.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre
Merci Monsieur le Maire. Effectivement, la DSOL 13 concerne 9 subventions de fonctionnement pour un montant global de 423 800 euros à 9 associations et une subvention d'investissement de 101 762 euros pour des actions d’aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies.
Ce projet de délibération vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne à ces 9 associations qui réalisent des actions d’aide alimentaire en faveur des publics en situation de précarité. Il est également proposé d'aider à la distribution de colis d'aide alimentaire en direction des enfants en bas âge. Face à la précarité accrue causée par la crise sanitaire et économique et à l'augmentation du nombre de personnes bénéficiaires, il s'agit ainsi de conforter les actions existantes, de les accompagner pour garantir leur bon fonctionnement et d'apporter une réponse adaptée aux nouvelles situations d'urgence.

Les associations concernées sont celles-ci : Association Paris Tout P'tits, Association MaMaMa, la Fondation CASIP-COJASOR, le Relais Frémicourt, Août Secours alimentaire, la Banque alimentaire de Paris Ile de France, Association Table ouverte, les Restaurants du Cœur- Relais du Cœur de Paris. Et l'association Emmaüs Solidarité, avec laquelle nous travaillons et qui a renouvelé un dispositif d'urgence d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de rue en période hivernale, par la mise en œuvre d'une distribution de petits déjeuners en place assise 7 jours sur 7 de novembre 2021 à mars 2022, au sein de l'ex mairie du 4e arrondissement, en coopération avec l'Académie du Climat qui occupe désormais les lieux. En 2021, ce sont donc 129 matinées d'ouverture et 9 769, petits déjeuners qui ont été distribués à 397 personnes différentes, dont 2 femmes et 368 hommes isolés (un chiffre qui interpelle), un couple sans enfant et 5 couples avec enfants, sur orientation des maraudes et des prescripteurs locaux. Effectivement, Monsieur le Maire y faisait référence, nous organisions des repas le soir et de l'hébergement, chose que nous aurions aimé continuer, et sur laquelle nous ne lâcherons pas. Je sais que Léa FILOCHE soutient également cette demande.

L'évaluation du dispositif a mis en lumière un renforcement du lien social avec les personnes orientées par les équipes sociales de territoire, mais aussi une amélioration du maillage associatif pour l'accompagnement des personnes en situation de rue sans suivi social identifié. C'est également quelque chose auquel nous tenions : que la distribution alimentaire soit systématiquement accompagnée de suivi social, afin qu'il ne s'agisse pas d'une démarche de charité mais que nous soyons bien dans de la solidarité politique, avec un esprit de réinsertion.

Le montant de la subvention au budget de fonctionnement de l'association Emmaüs est de 31 800 euros. Je tenais également à souligner l'action du CASVP et de la Caisse des écoles qui ont renouvelé une fois de plus l'action des petits pâtissiers solidaires. Avec Karine BARBAGLI, nous avons pu une nouvelle fois, plusieurs mercredis saluer les enfants qui confectionnaient gâteaux et décorations pour cette distribution qui a à cœur d'exercer sa solidarité des petites citoyennes et de petits citoyens.

Et j'ajoute également l'association La Chorba qui s'est mobilisée pour proposer un dispositif d'aide alimentaire en période hivernale, par le biais d'un service de petits déjeuners en place assise, et d'une distribution de lunch boxes pour le déjeuner, à destination de personnes en situation de grande précarité, de façon inconditionnelle. Les distributions ont été proposées à 100 personnes par matinée, 6 jours par semaine, dans 5 lieux culturels de Paris Centre. Effectivement, nous avons une grande mobilisation des lieux culturels de Paris Centre sur le dispositif d'aide alimentaire cette année. Cela a permis d'offrir des animations culturelles, et de faire visiter ces lieux aux bénéficiaires, en plus des petits déjeuners. En 2021, ce sont 7 571 petits déjeuners et lunch box qui ont été distribués à 650 personnes. En 2022, les deux associations ont prévu de distribuer 8 400 petits déjeuners et lunch

box inox avec l'appui d'un coordinateur, de deux chefs de service et de 500 bénévoles. Je tiens également remercier le CASVP, qui aide ces associations et ces structures dans le développement du suivi social afin que cette condition soit respectée. Le montant proposé à La Chorba s'élève à 45 000 euros. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Merci Shirley d'avoir rappelé ce qui était mis en place dans la tradition du centre de Paris, avec nos institutions culturelles, avec nos bâtiments, ex mairies, et on aurait pu ajouter aussi l'Hôtel de Ville. Je salue la mobilisation de tous les élus de Paris Centre, notamment de la majorité, très solidaire sur ce point, pour que nous puissions organiser ces petits déjeuners. Cela n'avait rien d'évident et en effet, je crois que nous sommes tous prêts à renouer avec la tradition qui consistait à héberger, pas simplement nourrir, mais héberger, pour pouvoir permettre justement ce travail social. Nous saurons, je crois, nous mobiliser pour l'obtenir, notamment à l'Académie du Climat. Voilà une discussion à poursuivre.

C'était la DSOL 13. Je vous remercie de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DSP 9 - Subvention (28 000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
À présent nous redonnons la parole à Catherine TRONCA pour présenter l'une des premières délibérations de la Direction de la Santé Publique, qui concerne l'association Oppelia.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre
Merci Monsieur le Maire. Mesdames Messieurs, chers collègues. Cette délibération nous propose d'étudier l'attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Oppelia, et la signature d'une convention relative à la présence d'usagers des drogues dans les gares, les stations de la RATP. Paris, et en particulier le quart nord-est parisien, présentent depuis quelques années, une visibilité accrue des consommations et du trafic de produits stupéfiants, aussi bien en surface que dans les espaces souterrains. La collectivité parisienne s'est engagée depuis de nombreuses années pour la réduction des risques et des dommages liés aux drogues, en travaillant avec les CAARUD, qui possèdent une expertise de prise en charge de ces personnes et des outils adéquats, tels que des équipes mobiles, et des maraudes.

Les clients de la RATP ainsi que les agents rencontrent des difficultés croissantes dues à la présence récurrente d'usagers de drogues dans certaines sections et gares, et il est de la responsabilité de la RATP d'assurer le confort et la sécurité de ses clients et de ses salariés, particulièrement sur les lignes des métros 2, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13. En parallèle, les autorités de police et de justice souhaitent aussi assurer leur mission de répression d'usage et de trafic de drogue en pouvant intervenir dans les espaces de la RATP.

Déjà, aux côtés de la ville et de l'ARS, les préfectures, la Région Ile-de-France, et Paris prennent leur part à des projets visant à cette réduction de risques, notamment dans les espaces de transport en commun. Après plusieurs années d'actions communes, les parties souhaitent maintenant continuer à se mobiliser, chacune dans son domaine de compétences.

La Ville de Paris était liée jusqu'en 2022 à l'association Oppelia pour l'organisation de maraudes sur le réseau RATP. Cette association est profondément ancrée dans le domaine social et médico-social parisien. En particulier, elle a une pratique d'aller au-devant des usagers de drogues, de favoriser leur mouvement vers la surface pour diminuer les stabulations sur les quais, et surtout, elle essaie de sensibiliser les usagers de drogues au respect des clients et des agents de la RATP, ainsi qu'aux règles en vigueur.

La RATP souhaite donc encadrer ces interventions par une convention multipartite, avec la Préfecture Ile-de-France, la Région, la Ville. L'ARS et CAARUD. C'est l'association Oppelia qui est chargée de recevoir la somme totale forfaitaire annuelle de 28 000 euros ; elle sera ensuite chargée de la partager entre les différents CAARUD en fonction des moyens mobilisés par chacun. C'est un enjeu majeur de santé publique.

Afin de renouveler le soutien de la collectivité parisienne à ces maraudes, il est proposé de signer une convention de partenariat et d'attribution de 28 000 euros à cette association Oppelia.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer favorablement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Merci beaucoup, Catherine TRONCA. Nous avons dans le centre de Paris des stations, mais elles ne sont pas considérées comme des gares. C'est un tort que je cherche à réparer. Mais en attendant, je vous propose de voter quand même cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DTEC 7 – Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Voici une des premières délibérations portées par DTEC ; c'est Amina BOURI qui présente la délibération sur la révision du plan climat en sa qualité d'élue en charge du suivi des plans climats, et de la prospective.

Amina BOURI, Conseillère déléguée de Paris Centre
Merci Monsieur le Maire. Merci Monsieur le Maire, chers collègues. En effet, cette délibération porte sur la révision du Plan climat, mais en préambule, je vous propose de très brefs rappels historiques. Dès 2007, la Ville a adopté un plan climat ambitieux avec des objectifs tels que réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2020. Par la suite, ce plan climat a été actualisé en 2012, puis complété en 2015 par une Stratégie d'Adaptation. En 2017, le Plan Climat Air Énergie 2018-2024 a proposé 500 actions à l'horizon 2030, et une vision à 2050. J'arrête là pour les rappels historiques.

Aligné sur les objectifs de l'accord de Paris, le Plan climat est un outil de de structuration qui doit permettre à la Ville de Paris de tracer le chemin d'une ville neutre en carbone à horizon 2050, 100 % renouvelable, juste, inclusive et résiliente. Comme vous le savez tous les 6 ans, le Plan climat doit être mis à jour. Ainsi, le nouveau Plan climat de Paris doit être adopté courant 2024, donc dans 2 ans, et la présence délibération porte sur la révision de ce Plan Climat Air Énergie et a pour objet d'acter le lancement de la concertation et des axes de travail du nouveau plan.

Il est proposé que ce nouveau Plan climat s'articule autour de trois thématiques réunies sous la formule « Plus vite, plus local, plus social ».

Plus vite, car il est nécessaire d'accélérer la transition. En matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre nous devons réussir en 10 ans ce que nous avons fait en 15 ans. Pour ce faire la Ville s'appuiera sur les politiques publiques engagées telles que la rénovation énergétique des logements, la végétalisation… pour ne citer que quelques exemples.

Plus local, dans la mesure où le plan climat s'inscrit dans une logique de territorialisation et sera décliné de manière différenciée selon les priorités de chaque arrondissement ou secteur.

Enfin, plus social, car il vise à tendre vers plus de justice sociale.

Ces axes feront l'objet d'une concertation territorialisée au niveau des arrondissements en amont de la révision de Plan Climat.

En conclusion, je vous invite par votre vote, à autoriser le lancement de cette concertation et de la révision du Plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Merci. C'était la DTEC 7. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Il nous reste trois délibérations. Vous ne m'en voudrez pas d'en inverser l'ordre. L'une concerne les lavatories. Je passe la parole à Dorine BREGMAN pour la DVD 13, en sa qualité d'adjointe en charge de la propreté, des espaces publics et du tourisme.

2022 DVD 13 - Exploitation des lavatories à Paris. Avenant n°1 au contrat de concession d'occupation du domaine public avec la société 2 Theloo

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre
Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je vais faire une petite précision de vocabulaire car peut-être que certaines personnes se demandent ce que sont les lavatories, un terme anglais passé dans la langue française, et considéré par les principaux dictionnaires comme un terme vieux ou désuet, selon le Larousse, notamment. Il désigne en effet des cabinets de toilettes. Il n'est pas inintéressant de se pencher sur l'origine de la translation des lavatories d'Angleterre en France, puisque ce terme désigne des espaces ouverts à la population afin de leur permettre de se laver ou de faire leurs besoins, en proposant à disposition tous les équipements nécessaires. C'était une appellation commerciale empruntée par de nombreux salons de coiffure parisiens, essentiellement à la Belle Époque, qui proposaient des équipements et des prestations pour faire sa toilette et soigner son apparence. Je vous cite par exemple un article du Figaro en date du 28 décembre, 1886 : « *Or, nous apprenons que ces jours-ci, Monsieur Depoix, le coiffeur bien connu va inaugurer en face de la gare, dans la rue Saint-Lazare, un lavatory, ou salon de toilette, qui n'aura rien à envier aux meilleures toilet-clubs londoniens. On y trouvera cirage de chaussures, wash-hands, brush-up, gentleman's, private dressing room, etc. cetera. Voilà bien de l'anglais, mais ce sera très vite parisien, nous en reparlerons* ».

Autrement dit, ces lavatories sont tout simplement des cabinets, des lieux de commodités, des lieux d'aisances, des chiottes, des latrines, des WC ou des Wawa. Ils sont en effet indispensables dans une grande ville comme Paris. On s'en est bien rendu compte pendant les confinements successifs, où toutes les toilettes publiques de ce type étaient fermées, ainsi que les cafés et les restaurants, ce qui a créé de véritables files d'attente près de certaines sanisettes installées par l'entreprise Decaux. A Paris Centre, ces toilettes publiques ont une forte fréquentation, y compris celles qui sont dans le jardin ; je pense notamment à la

nouvelle installation de toilettes publiques dans le Square de la place des Vosges, à laquelle Monsieur le Maire tenait particulièrement.

La fréquentation de ces lavatories en question, ceux qui sont gérés par cette société qui vient de prendre récemment le nom exquis de 2 Theloo, a été fortement impactée à Paris Centre, par toute une série d'évènements : les attentats de 2015, l'incendie de Notre-Dame et la situation sanitaire que nous avons connu ces deux dernières années. Il s'avère que cette société, qui dispose d'une concession de la Ville de Paris n'a pas été en mesure de poursuivre normalement son activité et n'a pas pu tirer tous les avantages usuels de l'occupation domaniale dont elle bénéficie. Encore aujourd'hui, les perspectives de reprise d'activité sont assez compliquées. Cette société à l'heure actuelle a une situation financière problématique qui ne lui permet pas de rentrer dans ses frais. La Ville propose donc une prolongation du contrat initial de 36 mois, qui implique la mise en œuvre de la rénovation intérieure des lavatories de la place de la Madeleine, situés officiellement dans le 8e arrondissement, mais qui sont vraiment tout proches de Paris Centre, puisqu'ils sont de l'autre côté de la rue. Et surtout pour Paris Centre, il s'agit de poursuivre l'exploitation des autres sites dans le cadre de ce contrat. Cela concerne en particulier les lavatories de Notre-Dame, dès que l'ouverture au public sera rendue possible, à la suite du projet de restauration de la cathédrale.

À noter que le site de la Tour Saint-Jacques, qui n'avait jamais été exploité dans le cadre de ce contrat initial (qui avait été prévu mais jamais installé), a été sorti du contrat à la demande de la Mairie de Paris Centre afin d'être transformé en un autre usage, un site technique de stockage.

Il est donc demandé, chers collègues, d'autoriser à signer avec la société 2 Theloo l'avenant numéro un au contrat de concession d'occupation du domaine public pour l'exploitation des lavatories. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Merci beaucoup pour ce voyage dans l'histoire et la géographie des toilettes, qui ont connu beaucoup de soubresauts, notamment dans la période récente. C'est pour cela d'ailleurs que nous avions tenu les mairies ouvertes à tout moment ; elles n'ont jamais été fermées parce que précisément, il y avait des accès à des toilettes. C'est vrai que cela me tient à cœur de remettre des toilettes, notamment dans les squares, puisque c'est un endroit où c'est facile de le faire (plus ou moins facile). Nous l'avons fait notamment dans le square de la Tour Saint-Jacques et nous allons poursuivre avec encore un ou deux jardins, cela fait partie de notre politique.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DVD 3 - Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Il nous reste deux délibérations, sur la voirie. Elles vont toutes les deux être présentées par Florent GIRY, car elles concernent toutes les deux le stationnement et les suites des États généraux du stationnement.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre
Merci beaucoup Monsieur le Maire. La DVD 3 est une délibération technique, je vais aller assez vite. Elle fait suite effectivement aux États généraux du stationnement qui avait validé des grands principes pour l'évolution de la tarification du stationnement payant à Paris. Diverses mesures tarifaires et techniques doivent compléter désormais les délibérations de juillet dernier, afin de permettre de faciliter la relation à l'usager. Pêle-mêle, ces précisions concernent les modalités de mise en œuvre de la redevance pour les véhicules de déménagement, l'extension du tarif professionnel Soins domicile à de nouveaux types de professionnels de santé, la création d'un nouveau ticket de stationnement gratuit pour les véhicules, utile au marché plein-air, et d'autres dispositions techniques pour les opérateurs de véhicules en autopartage.

Je vous propose ainsi de voter cette délibération pour la mise en œuvre opérationnelle des résultats des États généraux du stationnement.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Différentes thématiques sont abordées, certaines pour lesquelles nous sommes plutôt très favorables, d'autres pour lesquelles nous sommes plus sceptiques, donc nous allons nous abstenir parce que ce sont trop de sujets à la fois.
Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Le reste du Conseil.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 4 votes contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron)

2022 DVD 36 – Création du Pass 2 Roues motorisées dans les parcs de stationnement. Convention cadre et tarifs applicables

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à la DVD 36.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

La DVD 36 est un peu plus intéressante à mon sens, pas uniquement technique. Je suis très heureux de présenter cette délibération qui vient poser un jalon important pour la mise en œuvre du stationnement payant des deux-roues motorisées à Paris. Afin d'accompagner la fin de la gratuité du stationnement des deux-roues motorisées en surface et de rendre le stationnement des deux-roues motorisées attractif en sous-sol, il est proposé de créer un pass 2RM pour deux-roues motorisées. Ce pass propose aux usagers une offre de stationnement incitative, attractive, dynamique. Ainsi, le pass 2RM consiste en un abonnement lié à un parc de référence au choix du conducteur et qui ouvre droit pour stationnement illimité à un tarif horaire privilégié dans les autres parcs éligibles au dispositif et ouverts au stationnement horaire. La tarification appliquée est définie selon les deux zones, à l'identique des zones de stationnement de surface. Pour Paris Centre, à titre d'exemple, l'abonnement sera à 90 euros par mois ; il donnera droit à un tarif horaire réduit à 30 centimes du quart d'heure, soit 1,20 euros de l'heure. À ce jour, il existe un plus de 90 parcs de stationnement pour intégrer le dispositif, mais à terme, l'objectif est d'élargir encore la liste des équipements aptes à recevoir des deux-roues motorisés, permettant ainsi aux usagers de pouvoir bénéficier d'un stationnement à tarif privilégié en sous-sol dans tout Paris, et donc participer à libérer l'espace public pour d'autres usages.

Je vous invite donc à voter cette délibération en attendant la mise en place du stationnement payant deux-roues motorisés sur voirie, qui aura lieu après l'été, dès septembre 2022.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
Merci. Luc FERRY.

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre
Juste une explication de vote. Nous comprenons la logique de ce plan qui s'inscrit totalement dans la stratégie de réforme des mobilités, notamment des surfaces. En revanche, nous attirons l'attention du Conseil sur les tarifs qui vont être appliquées : 90 euros par mois plus la tarification horaire, cela nous semble venir encore plus grever le budget des ménages, qui n'en ont pas besoin en ce moment.

Nous comprenons que c'est pour favoriser le stationnement en sous-sol. A quel prix, et au bénéfice de quelle société privée ? Je pense à toutes les autres qui profitent déjà beaucoup des marchés publics. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup pour l'explication de vote. Peut-être une réponse.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre
Une réponse très rapide. Évidemment, on peut discuter du curseur en euros, en valeur absolue. Je rappelle la logique : le stationnement payant des deux-roues motorisées est fixé à environ la moitié du tarif pour les voitures. C'était un choix un peu structurant pour la tarification. J'indique aussi que si j'entends effectivement la question du pouvoir d'achat, quand on regarde la sociologie des conducteurs de deux-roues motorisées à Paris, elle correspond quand même très largement à des cadres supérieurs qui souvent habitent dans l'ouest parisien. Cela ne veut pas dire forcément que des personnes précaires ne peuvent avoir des scooters. Aujourd'hui le stationnement est gratuit. Ce n'est donc pas une question de prix du stationnement, mais en pratique les statistiques montrent que c'est vraiment un profil aisé, voire très aisé qui conduit principalement les deux-roues motorisées à Paris.
Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Jean-Paul MAUREL.

Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre

Juste pour compléter la réflexion de Florent, l'argument évoqué me rappelle l'argument qui était évoqué il y a 10 ou 15 ans, quand on comparait les tarifs de stationnement des voitures ; on stigmatisait toujours les gens qui n'avaient pas les moyens ; or, déjà à l'époque, les gens qui étaient dans Paris en voiture n'étaient plus des gens qui avaient des moyens.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Il faut souligner que ces deux délibérations sont en cohérence avec le Plan de la Ville, mais aussi qu'elles reviennent sur ce qui avait pu faire surface au moment des États Généraux, notamment l'adaptation des mesures aux publics particuliers suivants : les professionnels de soins à domiciles, les personnes à mobilité réduite et les commerçants des marchés. Ce sont des points que nous avions soulignés, en particulier dans le centre de Paris, et aussi en perspective de la future zone apaisée (ou zone à trafic limité). Je trouve que ces mesures sont de bon augure.

Je propose que nous votions la DVD 36. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Le reste du Conseil.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 2 abstentions (L. Ferry, S. Wirden)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons conclu les délibérations de ce Conseil. Il nous reste à examiner un vœu. Corine FAUGERON, pour une présentation synthétique, et une réponse synthétique de Florent GIRY.

VŒUX

VPC 2022 09 - Vœu présenté par les élus du Groupe écologiste de Paris centre, relatif à la création d'une doctrine municipale des assises dans l'espace public

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je vais faire une présentation synthétique mais je vais rappeler à quoi sert un vœu. Certes, même si nous adoptons ce vœu à l'unanimité, il est évident que nous n'allons pas pouvoir l'appliquer immédiatement après. Cependant quand on envoie un vœu, l'idée est de dire au Conseil de Paris et ensuite aux directions que nous voudrions faire cela et voir cela se réaliser. Il est donc vraiment important de participer et de travailler sur des vœux.

Ce vœu concerne la pérennité et aussi la création d'assises dans l'espace public. Pour les personnes qui sont vulnérables de manière pérenne ou de manière temporaire, pouvoir s'asseoir dans l'espace public, c'est leur donner accès à l'espace public. Vous avez des enfants, vous avez un bébé qui veut boire, il veut prendre son biberon, c'est bien d'avoir un banc, parce qu'on ne peut pas le faire en marchant, surtout si on a une petite tribu derrière.

La Ville s'engage à transformer l'espace public en vue de le rendre plus accessible, plus inclusif et plus convivial. L'objectif de ce vœu, c'est aussi d'intégrer ces quartiers d'accessibilité augmentée. Cela fonctionne un petit peu comme la parité plus ; comme nous sommes en retard, nous avons envie d'accélérer les choses. C'est pourquoi on parle d'accessibilité augmentée ; il s'agit de multiplier les assises dans l'espace public pour qu'il soit beaucoup plus accessible.

Les assises dans l'espace public, notamment les bancs, sont indispensables à la mobilité de certaines personnes. Les bancs sont à ce titre des éléments essentiels

de l'accessibilité inclusive et universelle, et il est du devoir de la Ville de garantir un accès à toutes et tous à l'espace public et un accès gratuit, pour différencier de l'accès des terrasses qui, elles, ne sont pas gratuites.

Je terminerai en vous disant qu'il faut maintenir absolument les assises existant déjà sur l'espace public. C'est convivial ; sur un banc. Il s'agit donc également de pérenniser les bancs historiques ; je le dis pour Florent qui tient beaucoup à cette idée de pérenniser les bancs historiques. Mais aujourd'hui, vu l'absence d'assise dans l'espace public, il faut pérenniser toutes les assises tant qu'on n'a pas pu remplacer celles qui sont moins belles par des plus belles, et peut-être si possible par d'autres bancs historiques. Nous avons absolument besoin d'assises dans l'espace public pour rendre accessible notre espace public à toutes et tous.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Florent.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci beaucoup pour votre question. Il est vrai que la rue est souvent perçue et aménagée pour l'écoulement des flux. Et pour cause, ils sont très denses à Paris, et nécessitent de l'espace pour favoriser l'écoulement des piétons, cyclistes, bus, véhicules. Mais l'espace public, comme tu l'as rappelé, Corinne, n'est pas fait que pour passer, ou plutôt ne doit pas l'être ; et il l'est trop souvent.

Tantôt pour faire de la place sur les espaces piétons étroits, parfois aussi pour résoudre les difficultés de tranquillité publique, parce que des points de fixation génèrent des nuisances de voisinage, les bancs ont pu tendre à disparaître ou à être remplacés par des formats moins accueillants. Ces bancs rendent l'espace public plus accueillant justement pour tous, et ils sont même indispensables à certains, comme cela a été rappelé. Quand on a du mal à se déplacer, avoir sur son chemin des jalons réguliers où il est possible de faire une pause, est un facteur d'accessibilité et évite l'autocensure vis-à-vis des espaces publics.

Ce vœu rappelle notre attachement au patrimoine mobilier qui fait le charme de l'esthétique urbaine. L'inventaire en cours par la Ville permettra à la fois un diagnostic du maillage des assises sur l'espace public pour identifier les zones blanches et de protéger les éléments patrimoniaux. Sans attendre ce diagnostic, la Mairie de Paris Centre a déjà commencé à compléter ce maillage, tant sur le plan quantitatif, par exemple, l'aménagement récent du boulevard Bourdon, avec sa trame végétale, contient de très nombreuses assises, tout comme le projet en cours de travaux sur le bas de la rue du Temple, future place Albert Memmi, qui contiendra également plusieurs bancs. Et également sur le plan qualitatif, avec un

travail d'homogénéisation des assises sur la place de la République, par exemple, qui est engagé d'ores et déjà, par le remplacement de plusieurs bancs modernes, en partie dégradés, par des bancs Davioud.

Des demandes issues des conseils de quartier sont également en cours d'instruction par les services de la voirie pour ajouter de nouveaux bancs classiques, y compris quand la préférence des riverains s'était portée à priori sur des assises individuelles.

Pour mettre en œuvre de façon opérationnelle cette politique publique importante, nous pouvons profiter des différents projets d'aménagement et mobiliser la démarche « Embellir votre quartier » qui prévoit justement une enveloppe budgétaire dédiée aux enjeux d'accessibilité.

Je propose donc à tout le monde de voter ce vœu, issu d'une proposition du groupe écologiste, mais que nous avons amendé avec la majorité de l'exécutif de Paris Centre, pour continuer et renforcer notre action en faveur des assises sur l'espace public et donc de l'accessibilité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Aurélien VERON.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, chère Corine. Je suis inquiet quand je dis ça, parce que si Lionel/Emmanuel ? GREGOIRE était parmi nous, il vous traiterait de dérive bourgeoise réac, et pour les écolos, c'est surprenant. Mais je suis quand même conquis. Vous attachez une importance à l'esthétique et là, je dis quand même bravo, parce que beaucoup de Parisiens apprécieront. Vous défendez les bancs publics historiques ; nous vous encourageons. A ce rythme, l'année prochaine, vous êtes dans votre famille politique.

Nous avons déjà suggéré plusieurs fois ici et au Conseil de Paris de revenir sur ces bancs pour retrouver nos bancs historiques que vous avez quand même largement effacés. Je vous signale qu'en bas de l'avenue de l'Opéra, place André Malraux, vous avez deux élevages de bancs ; 8 ou 10 sont tous collés les uns les autres

En tout cas, c'est un vœu qui va dans le bon sens, mais qui pour nous est quand même léger. Nous allons donc nous s'abstenir pour le principe, mais nous vous encourageons à continuer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Aurélien, il faut accepter la fusion. Votez, si vous êtes conquis.

Jean-Paul MAUREL

Juste une petite intervention pour encourager Florent GIRY à résister aux demandes parfois un peu pressantes, soit des riverains, soit de commerçants. Les bancs publics sont indispensables ; s'il vous plaît, n'en supprimez pas.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre
Et pour les amoureux.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Pour répondre à cette question, tous les élus en responsabilité sur ce sujet ont vécu ces demandes parfois pressantes, notamment de la part de riverains qui subissent des nuisances sonores. Il ne faut pas se voiler la face, certains bancs à certains endroits précis peuvent effectivement créer des attroupements et des nuisances plus ou moins importantes qui sont parfois des irritants plus que des vraies problématiques lourdes, mais qui peuvent quand même créer un sujet local. Je vous confirme qu'effectivement, quand vraiment il y a sujet avéré sur un emplacement précis, la logique était de déplacer ce banc, mais pas de le supprimer. Il peut être déplacé de l'autre côté de la rue, parfois à 100 mètres.

Je pense que vous avez raison, nous allons conserver cet héritage, notamment dans le 2e arrondissement, mais pas que.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Pas de suppression nette des bancs, mais création de bancs, c'est le mot de la conclusion.

Je vous propose de passer aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions (qui sont presque des votes pour). Qui vote pour ?

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Quelques annonces avant de vous quitter. Je rappelle que le Festival de la culture avant toute chose, qui est mené par Benoîte LARDY, se poursuit, avec des salles qui sont combles, tous les mardis. Demain, ce sera le quatuor Midi-Minuit, toujours à 19h30, en salle des fêtes de la mairie.

Je ne vous donne pas le nom de toutes les rues aux enfants et aux écoles, mais je vous remercie de les suivre.

Le prochain Conseil de Paris qui suit ce Conseil de secteur, aura lieu du mardi 31 mai au jeudi 2 juin. Vous pourrez le suivre en direct sur le site de la Ville de Paris.

Le prochain Conseil de Paris Centre, je crois le dernier avant les vacances d'été sera le lundi 20 juin à 19h, toujours en salle des fêtes de la mairie.

Une dernière annonce pour celles et ceux qui sont encore vaillants ici ; je vous disais tout à l'heure, il y a encore deux dimanches d'élections. Vous avez la possibilité de devenir assesseur, présidente, présidente du bureau de vote. Autour de vous, convainquez, nous avons encore besoin de quelques assesseurs et de quelques présidentes et présidents.

Jean-Paul MAUREL

Une intervention très courte pour vous féliciter pour une modification, peut-être un peu tardive, la modification du plan de table de ce Conseil de secteur de Paris Centre, qui correspond plus à la configuration d'une assemblée démocratique et participative. Nous avons le plaisir de voir à vos côtés votre première adjointe.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour ces félicitations.

La séance est levée à 22h10